



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

UNIVERSITE ABDERHMANE MIRA DE BEJAIA

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION**

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION

Mémoire de fin de cycle

En vue d'obtention de diplôme de Master

En Sciences de Gestion

Option : Comptabilité, Contrôle et Audit

Thème

***TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE
ANALYSE D'INVENTAIRE DE LA
SARL RAMDY AKBOU***

Réalisé par :

BENDALI Mazighe

KECHAH Lounis

Membres de jury :

Présidente : Mme KIROUANE

Examinatrice : Mme KAROUS

Encadreur : Mr OUKACI.M

Année universitaire 2018/2019

Remerciements

Nous remercions le bon Dieu qui nous a accordé la santé, la volonté et le courage pour accomplir ce modeste travail.

Nous exprimons nos remerciements et reconnaissance à notre encadreur Mr OUKACI MOUSTAFA pour ses précieux conseils et orientations.

Nous tenons à remercier le personnel de la SARL RAMDY et en particulier le département de finance et comptabilité pour leur aide en nous consacrant beaucoup de leurs temps durant la période de notre stage.

Enfin, nous remercions toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à réaliser ce travail.

Dédicaces

On dédie ce modeste travail à nos chers parents, même si aucune dédicace ne pourrait être assez éloquente pour exprimer ce que vous méritez, vous avez fait plus que des parents pourraient faire pour que leurs enfants suivent le bon chemin dans leur vie et leur études.

Et aussi à tous nos amis, camarades et connaissances et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Liste des abréviations

- **A** : Annuité.
- **Art** : Article.
- **BA** : Base Amortissable.
- **CA** : Chiffre d’Affaire.
- **CNC** : Conseil National des Comptables
- **CPA** : Crédit Populaire d’Algérie.
- **CR** : Compte de Résultat.
- **DA** : Dinars Algérien
- **DOT** : Dotation.
- **Gr** : Gramme.
- **HT** : Hors Taxe.
- **IBS** : Impôts sur le bénéfice des sociétés
- **IFRS** : International Financial Reporting Standards.
- **JORA** : Journal Officiel De la République Algérienne.
- **KM** : Kilomètre.
- **MP** : Matière Première.
- **N** : L’année actuelle.
- **N+1** : L’année suivante.
- **N-1** : L’année précédente.
- **NIF** : Numéro d’Identifiant Fiscal.
- **PCN** : Plan Comptable National.
- **PS** : Portions.
- **PV** : Procès-Verbal.
- **SARL** : Société à Responsabilité Limité.
- **SCF** : Système Comptable Financier.
- **SL** : Solde de liquidation
- **SPA** : Société Par Actions.
- **t** : Taux
- **TI** : Titres Immobilisés.
- **TIAP** : Titres Immobilisés de l’Activité de Portefeuille.
- **TP** : Les titres de participation.
- **TTC** : Toutes Taxes Comprise.
- **TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- **VMP** : Valeur Mobilière de Placement.
- **VNC** : Valeur Nette Comptable.
- **VO** : Valeur d’Origine.
- **VR** : Valeur Résiduelle

Liste des tableaux et des figures

➤ Liste des tableaux

Tableau n° 01 : Comparaison de la comptabilité financière et la comptabilité de gestion	05
Tableau n° 02 : Les principes comptables	08
Tableau n° 03 : Le bilan	09
Tableau n° 04 : La balance	10
Tableau n° 05 : Le compte de résultat par nature CR.....	11
Tableau n° 06 : Fiche de recensement	20
Tableau n° 07 : Evaluation des titres à la fin d'exercice.....	28
Tableau n° 08 : Le plan d'amortissement	32
Tableau n° 09 : Les coefficients fiscaux	33
Tableau n° 10 : Etat de rapprochement bancaire.....	39
Tableau n° 11 : Tableau des flux de trésorerie	44
Tableau n° 12: Tableau de variation des capitaux propres	45
Tableau n° 13 : Tableau explicatif des différences de change	58
Tableau n° 14 : La balance après inventaire de la SARL Ramdy	61
Tableau n° 15 : Tableau de compte de résultat	64
Tableau n° 16 : Tableau de détermination de résultat fiscal	65

➤ Liste des figures

Figure n° 01 : Le journal	09
Figure n° 02 : Les différents types des immobilisations	17
Figure n° 03 : Document d'inventaire de caisse	30
Figure n° 04 : Schéma des produits et charges.....	40
Figure n°05 : Situation géographique de la SARL Ramdy.....	47
Figure n°06 : Organigramme de la SARL Ramdy	50
Figure n°07 : Schéma descriptif du leasing.....	55

SOMMAIRE

Introduction générale1

CHAPITRE I : LA COMPTABILITE FINANCIERE

Section 1 : Notions sur la comptabilité3

Section 2 : La normalisation comptable en Algérie et les fonctions de la comptabilité12

CHAPITRE II : LES TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE

Section 1 : Notions de base sur les travaux de fin d'exercice.....15

Section 2 : Les travaux comptables.....32

CHAPITRE III : ANALYSE DES TRAVAUX D'INVENTAIRE DE LA SARL RAMDY

Section 1 : Historique et la création de l'entreprise46

Section 2 : Les écritures d'inventaire de la SARL Ramdy51

Section 3 : Etablissement du CR et détermination d'IBS64

Conclusion générale67

Bibliographie.

Annexes.

Introduction générale

La comptabilité ne se limite pas simplement à un moyen de communication et de preuve vis-à-vis des tiers, mais comme l'outil de synthèse le plus efficace pour présenter les résultats avec possibilité d'application des techniques modernes de traitement de l'information. A ce titre, elle est devenue un élément de gestion irremplaçable pour les études de la dynamique de l'entreprise. Aussi, la comptabilité générale est une technique quantitative de traitement de l'information qui a principalement pour vocation de calculer périodiquement le patrimoine de l'entreprise et d'en mesurer les variations.

Les grands documents qu'elle produit sont en particulier le Bilan et le Compte de Résultat, et qui offrent rétrospectivement une image synthétique de l'entreprise et à son environnement. La comptabilité est fortement imprégnée par le droit et la fiscalité.

A chaque fin d'exercice comptable et afin de pouvoir établir les documents de synthèse, il est indispensable d'effectuer un certain nombre d'opérations. Avant d'enregistrer la régularisation comptable utile à l'établissement d'une image la plus fidèle possible de l'entreprise pour un exercice comptable, il faut effectuer des travaux de fin d'exercice qui s'appellent aussi les travaux d'inventaire, ces derniers sont exigés par la loi et concerne tout travail exercé par les comptables et toutes les classes signalées sur le système comptable financier SCF.

Les travaux de fin d'exercice sont une phase très importante dans l'activité de la fonction de comptable, ce sont des opérations à enregistrer pour établir un bilan qui présentera les informations exactes. Il s'agit de dresser périodiquement un inventaire valorisé, complet et détaillé de tous les biens appartenant à l'entreprise. En règle générale, l'inventaire est réalisé en fin de chaque exercice comptable. Cependant, cette opération doit également intervenir à chaque changement de statut juridique de l'entité et même à chaque mutation ou départ du responsable chargé du matériel.

Et afin de mener à bien ce travail, nous avons posé la problématique suivante :

Quelle est l'importance de l'analyse des travaux de fin d'exercice pour l'entreprise ?

Et pour mieux cerner cette question, notre travail tentera à répondre aux questions secondaires suivantes :

1. Pourquoi faire l'inventaire ?

2. Comment procéder à l'inventaire ?

Pour répondre à la problématique mentionnée ci-dessus, nous allons baser notre travail sur l'étude de cas de la SARL Ramdy, une entreprise privée spécialisée dans la fabrication des produits laitiers et qui se situe à la zone industrielle d'AKBOU, wilaya de Béjaia.

Et afin d'accomplir ce travail, nous nous sommes inspirés de plusieurs ouvrages ainsi que des travaux de recherche universitaires, des documents et fichiers internes de la SARL Ramdy.

Ce travail est organisé comme suit : dans le premier chapitre, nous présentons la comptabilité financière. Ce chapitre est divisé en deux sections ; la première se focalise sur des notions sur la comptabilité, la deuxième est basée sur la normalisation comptable en Algérie et les fonctions de la comptabilité financière.

Le second chapitre est consacré pour les travaux de fin d'exercice (travaux d'inventaire), composée de deux sections ; nous commençons par les notions de base sur les travaux de fin d'exercice, ensuite, nous passons aux travaux comptables.

Dans le troisième chapitre, qui représente le résultat de notre stage et qui est divisé en trois sections. Une première section pour la présentation de l'organisme d'accueil, une deuxième section pour les écritures d'inventaire de la SARL Ramdy et à la fin une troisième section destinée pour l'établissement du compte de résultat et la détermination de l'IBS (Impôts sur le bénéfice des sociétés).

Introduction

La comptabilité financière est considérée comme étant un support primordial d'information, puisque elle se matérialise au quotidien par des écritures comptables qui sont la trace des opérations économiques.

Ce chapitre est basé sur deux sections, la première est consacrée aux notions sur la comptabilité, et la deuxième section pour la normalisation comptable en Algérie et les fonctions de la comptabilité.

SECTION 01: Notions sur la comptabilité

La comptabilité est essentiellement une technique quantitative de gestion, destinée avant tout à l'organisation, à la maîtrise de la prévision de la croissance de l'entreprise et aussi de développement économique de la nation¹.

1.1-Historique de la comptabilité

L'histoire de la comptabilité et l'évolution de sa technique et de ses objectifs sont liées au développement du commerce et de l'industrie et aux besoins qui sont apparus successivement.

Dès que les hommes ont échangé des biens, ils ont cherché à conserver des traces de leurs transactions et de leurs résultats. Les archéologues ont retrouvé dans les civilisations inca, Egyptienne et Romaine par exemple des formes d'enregistrement comptable. D'une manière empirique une comptabilité simple s'est formée enregistrant uniquement les dépenses et les recettes et fournissant le solde possédé en monnaie. L'utilisation de la monnaie a été évidemment importante pour le développement de la comptabilité : sans nul doute, une économie de troc n'aurait pas suscité une évolution comparable. Après le moyen âge, l'apparition de la notion de capital productif selon laquelle le commerce doit permettre de créer un capital complémentaire qui peut être réemployé et le développement concomitant du crédit fourni les bases nécessaires à l'élaboration d'un système comptable. La nécessité de tenir des comptes de personnes (les créances et dettes des correspondants) est apparue la première. Par extension. On a songé à tenir un compte pour l'ensemble des biens possédés et enfin un compte retraçant les gains et pertes monétaires, cet ensemble des comptes conduisant à l'élaboration du système dit de la partie double. Les historiens estiment que la comptabilité à partie double est apparue vers 1340 à Gênes.²

Depuis cette date, la comptabilité à partie double bien que s'étant enrichie de développement technique, n'a subi de changement fondamental. Toutefois, malgré la possibilité d'introduire une comptabilité patrimoine, les comptes utilisés restaient étroitement liés à la notion de recettes et dépenses et la tenue des comptes ne s'écartait pas sur un domaine certain des mouvements de valeurs, revêtant un aspect purement mécanique (traduction descriptive du passé) pour l'établissement d'un état des actifs et des passifs (balance ou bilan).

Selon Fourastié (1950) : *«le chef d'entreprise était donc obligé de ne pas considérer comme agent comptant les sommes que les comptables lui signalait comme étant des bénéfices ;*

¹ Rapport de présentation de PCN.

² BOUKESSAS .S, «la mise en place d'un système de comptabilité analytique dans une entreprise algérienne», mémoire de magister, 2010.

il devait en réserver une partie pour faire face aux aléas non comptabilisé . Le commerçant prit alors l'habitude de corriger ce bilan incomplet par l'inscription d'un chiffre global au passif. Il estimait les aléas, et en ajoutait le montant aux dettes certaines chiffrées par le comptable ...»³.

Plus tard, le développement et la croissance des entreprises, avec l'apport des capitaux extérieures, a nécessité, en grande en vue des distributions, une individualisation correcte entre le capital et les revenus et des principes de calcul des résultats permettant de maintenir intégralement le capital (ou la force productive) et le rémunérer.

Il était donc nécessaire qu'après ces travaux d'enregistrement et de classement des faits de manière purement mécanique(la tenue des comptes), le chef d'entreprise intervienne dans la comptabilité pour y introduire, en vue de la détermination du résultat, les éléments nécessaire de prévision, d'appréciation et d'évaluation, par référence notamment à l'évolution de la valeur des biens, a la nécessité de les renouveler périodiquement et d'assurer la continuité de l'entreprise, enfin de faire face aux risques, cette intervention du chef d'entreprise constituant les opérations d'inventaire.

Enfin, le développement des entreprises avec l'apport d'investisseurs nombreux a donné comme rôle complémentaire à la comptabilité de fournir des informations aux utilisateurs externes sur le résultat des opérations, les renseignements fournis (les états financiers doivent être clairs et compréhensibles et d'une autre manière générale, vérifiable), d'où la nécessité, pour la protection de ces utilisateurs, d'un contrôle externe.

Le développement des entreprises a accentué les besoins internes en matière de connaissance des coûts et des prix de revient et une comptabilité industrielle «analytique d'exploitation» ou «des coûts et prix de revient» est venue compléter ou s'intégrer dans l'enregistrement et ainsi permis de rendre la comptabilité plus utile pour l'information et la prise de décision des dirigeants.

De plus, sur le plan interne, les entreprises s'intéressant surtout aux provisions, le rôle de la comptabilité, en complément de ceux mentionnés ci-dessus pour besoins externes, s'est également orienté vers l'élaboration des bases de référence pour la provision et la vérification de leurs réalisations.

Le rôle d'information de la comptabilité s'était donc tout d'abord confiné à des besoins microéconomique (besoins internes du chef d'entreprise, besoins externes des apporteurs de capitaux ou des tiers traitant avec l'entreprise). Ce rôle d'information s'est trouvé élargi par les besoins de l'Etat pour lequel la comptabilité de l'entreprise est un instrument indispensable pour connaître l'économie de la nation et orienter la politique économique. Tout comme les besoins précédents, ce nouveau rôle de la comptabilité s'accompagnait de certaines contraintes.

En outre, la comptabilité et les informations qui en résultent sont pour l'Etat un excellent instrument pour connaître, en vue de la détermination des différents impôts, les bases des revenus et de la fortune des entreprises, ainsi que les opérations réalisées par elles.

De cette évolution se dégagent essentiellement deux aspects complémentaires que l'on retrouve le plus souvent au niveau de l'organisation comptable : le premier orienté vers l'information externe (la comptabilité financière), le second vers l'information interne (la

³ Fourastié. J et Fourastié. F, Les Arts Ménagers et QSJ, PUF, 1950.

comptabilité de gestion). Cette distinction est opérée par les anglo-saxons sous les termes «Financial accounting » et « Management accounting ». Elle correspond également à la distinction faite par le plan comptable français entre comptabilité générale et comptabilité analytique, à condition toutefois de considérer comme accessoire les aspects d'enregistrement mécanique qui y sont contenus et comme essentiel leurs finalités propres en matière d'information pour la prise de décision des utilisateurs externes et des dirigeants.

Pratiquement, ces deux branches de la comptabilité collectent leurs renseignements des mêmes enregistrements et des mêmes sources:

- **La comptabilité financière :** apparait comme le procédé retenu pour la présentation des informations à l'usage des différents groupes extérieurs ; elle se réfère au passé et la gestion des responsables.
- **La comptabilité de gestion :** apparait comme le procédé retenu pour la présentation des informations à l'usage des responsables de la gestion et permettant, par référence au passé, de prévoir et d'orienter les décisions de gestions.

Tableau 01 : Comparaison de la comptabilité financière et la comptabilité de gestion

Comptabilité financière	Comptabilité de gestion
1. Fournit des informations aux utilisateurs externes.	1. Fournit des informations aux utilisateurs internes.
2. Exigé par la loi	2. N'est pas exigé par la loi.
3. Doit générer des informations précises et actuelles	3. Met l'accent sur la pertinence et la fiabilité des informations.
4. Met l'accent sur le passé	4. Elle se focalise sur le future.
5. Est un outil de preuve et de contrôle des dirigeants.	5. N'est pas une fin en soi, mais un moyen.
6. Considère l'entreprise dans sa globalité	6. S'intéresse sur des parties de l'entreprise.

Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des cours de comptabilité générale.

1.2-Les différents types de comptabilité

Comme la comptabilité est utilisé dans plusieurs domaines, ou les conditions de l'activité et les objectifs sont différents, on distingue trois types de comptabilité :

La comptabilité nationale : La comptabilité nationale est un ensemble de comptes de la nation, c'est un outil indispensable pour la compréhension de l'économie de la nation. C'est une présentation de l'ensemble des informations sur les agrégats économique d'une nation.

La comptabilité publique : c'est un ensemble de règles qui concerne la gestion et le contrôle des dépenses et des recettes de l'état.

La comptabilité privée : c'est la comptabilité des entreprises, elle représente un système d'information chiffré qui comprend la comptabilité analytique et la comptabilité générale, la première pour l'usage interne et la deuxième d'une part un système d'information pour l'extérieure et d'une autre part un moyen pour la gestion financière.

1.3-Définition de la comptabilité financière

La comptabilité financière est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle de la situation financière et patrimoniale de la performance et de la trésorerie de l'entité à la fin de l'exercice.⁴

Elle est donc l'instrument destiné à fournir l'information permettant la présentation des décisions. Du point de vue légal, elle représente un moyen de preuve et de contrôle puisqu'elle permet de contrôler la gestion et d'établir les déclarations fiscales.

1.4-Le domaine d'application de la comptabilité financière

La comptabilité financière intéresse particulièrement les entreprises du secteur économiques à vocation industrielle, commerciale, ou de service, dont l'activité consiste à vendre, fabriquer, transformer, produire, extraire, assurer des services, transport...etc. les entreprises peuvent être publiques, privées ou mixtes, selon qu'elles appartiennent à l'état, à des particuliers ou à la fois à l'état et des particuliers.

1.5-Les objectifs et l'utilité de la comptabilité financière

La tenue d'une comptabilité est une démarche indispensable pour toutes entreprises que ce soit commerciales, de production ou de service, vu que son importance, et le rôle qu'elle joue dans son activité.

1.5.1-Les objectifs de la comptabilité financière

La comptabilité financière est exclusivement intéressé à atteindre des différents objectifs qui sont : rendre compte en terme monétaire de l'activité de l'entreprise, classer, saisir, enregistrer toutes les données, déterminer la situation du patrimoine de l'entreprise, établir en temps opportun les états prévus ou requis, de fournir périodiquement après traitement les états de synthèse et de contrôler l'exactitude des données et des procédures de traitement.

1.5.2-L'utilité de la comptabilité financière

Au-delà des aspects obligatoires, la comptabilité financière représente un degré d'utilité élevé pour bon nombre d'entités.

⁴ Art.3. n°7-11 JORA du 25 novembre 2007 portant SCF.

Pour les chefs d'entreprise :

- Connaitre ses résultats.
- Orienter ses choix et ses décisions.
- Faire des projections et des provisions dans le temps.

Pour les pouvoirs publics :

- Les éléments de calcul des sommes qui sont dus au trésor de l'état au titre des impôts et taxes à régler.
- Outil de jugement par les tribunaux de commerce et d'instance au cours d'appel ou au cours des comptes.

Pour les partenaires de l'entreprise :

- Pour les créanciers de l'entreprise, elle permet de faire le point sur la situation exacte de l'entreprise et sa capacité de les rembourser.
- Pour le banquier, elle permet de déterminer le niveau de crédit.

1.6-Les approches de la comptabilité financière :

La comptabilité peut être envisagée sous trois angles différents selon l'utilisation des informations que l'on mobilise ⁵ :

- **Approche financière de l'entreprise :**
 - L'entreprise est comme un lieu de création de richesse.
 - L'activité doit conduire l'entreprise à augmenter sa richesse nette, par l'accroissement de ses actifs et la maîtrise de ses passifs.
 - Approche qui permet d'appréhender la performance financière de l'entreprise
- **Approche patrimoniale de l'entreprise :**
 - l'entreprise est évaluée à travers l'analyse juridique de son patrimoine : ensemble des droits (actifs de l'entreprise) et des obligations (passifs de l'entreprise).
 - la comptabilité traduit l'état des créances (droits de l'entreprise à l'égard des tiers) et des dettes (obligations de l'entreprise).
- **Approche organisationnelle de l'entreprise :**
 - l'entreprise est analysée à travers les processus caractéristiques de l'entreprise.
 - les activités rattachées permettent à l'entreprise de travailler sur les chaînes de valeur et sur la cohérence des diverses opérations entre elles.

⁵DUMALANEDE. E, «Comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS», éditions BERTI, PARIS, 2009, p 9.

1.7-Les principes de la comptabilité

Pour que la comptabilité puisse fournir des informations fiables, la maîtrise et l'application de ces principes s'avèrent obligatoires à toute personne chargée d'établir les états financiers. Parmi ces principes on trouve :

Tableau N° 02 : Les principes comptables

Principes	Contenus	Objectifs
Permanence des méthodes	Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des Etats financiers ne doivent pas changer d'un exercice à un autre	Etablir une comparaison entre les états financiers de plusieurs exercices
Continuité d'exploitation	Les états financiers sont établis selon l'hypothèse que l'entreprise est en situation de continuité et de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible	Légitimer la ventilation des charges et des produits entre les différents exercices de la vie de l'entreprise ; Légitimer le principe du coût historique
Coût historique	Les éléments du patrimoine de l'entreprise sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'entrée	Pratique simple Fondée sur la réalité
Prudence	Prise en compte d'un degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans des conditions d'incertitude	Eviter de : - sur évaluer les actifs et les produits ; -sous évaluer les passifs et les charges -reporter sur les exercices futurs les risques apparus pendant l'exercice en cours
Spécialisation des exercices	Le résultat de chaque exercice est indépendant de celui qui le précède et de celui qui le suit pour sa détermination	Rattacher à chaque exercice les charges et les produits qui le concernent, rien que ceux-là
Intangibilité du bilan d'ouverture	Le bilan d'ouverture doit correspondre au bilan de clôture	Garantir la continuité de l'information fournie par les états financiers
Importance significative	Ne doivent être pris en compte que les éléments susceptibles d'influencer le jugement que les destinataires des états financiers peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière, et le résultat	Assouplir et simplifier les procédures comptables Permettre une prise de décisions
Transparence et non compensation	Présentation claire et loyale de l'information. Aucune compensation ne doit être effectuée ne doit être effectuée si elle n'est pas justifiée	Ne pas induire le lecteur des états financiers en erreur. Présenter les créances, les dettes, les charges, et les produits tels sans aucune compensation

Source : Réalisé par nous-même à partir de DIABY. M, Guide pratique des travaux de fin d'exercice, L'Harmattan, 2014, page 9, 10, 11.

1.8-Les principaux documents de comptabilité

Pour mettre en place une comptabilité dans une entreprise, il nécessite la présence de certains documents fondamentaux pour son bon déroulement parmi ces documents on trouve : Le Bilan, le livre journal, la balance, le tableau des comptes de résultat.

1.8.1-Le bilan

Le bilan est un tableau en deux parties qui représente une image du patrimoine de l'entreprise, la partie gauche appelé Actif qui représente les emplois de l'entreprise et une partie droite appelé Passif qui représente les ressources de ses emplois.

Le bilan simplifié se présente comme suit :

Tableau n°03 : Le Bilan

Actif (emplois)	Montant	Passif (ressources)	Montant
Actif non courant Immobilisations incorporelles (fonds de commerce, logiciels) Immobilisations corporelles (bâtiments, matériel) Immobilisations financières (titres de participations)		Capitaux propres Capital Réserves Résultats (Bénéfice ou perte)	
Total actif non courant		Total capitaux propres	
Actif courant Stocks et en-cours (marchandise, MP) Créances (clients) Valeurs mobilière de placement Disponibilité (Banque, caisse)		Dettes Dettes financières (emprunt bancaire) Dettes d'exploitation (dettes fournisseurs) Autres dettes (dettes fournisseurs d'immobilisation)	
Total actif courant		Total dettes	
Total général		Total général	

Source : Réalisé par nous-même à partir de ROBERT. M (comptabilité financière opération d'inventaire en 28 fiches), DUNOD, 7ème édition, Paris, 2007.

1.8.2-Le livre journal

Le journal est un registre qui recense l'ensemble des opérations d'une entreprise avec son environnement d'une façon chronologique, il sert à contrôler les écritures comptables.

Le livre journal se présente comme suit :

Figure n°01 : le journal

		Date		
N° de compte		Intitulé des comptes	Montant	
N° de compte		Intitulé des comptes	Montant	
		Description de l'opération, n° de la pièce justificative		

1.8.3-La balance

La balance est un tableau qui regroupe tous les compte du grand livre, elle est établie mensuellement dans la généralité des entreprises et elle a comme rôle de contrôle et d'appréciation du patrimoine et l'activité de l'entreprise.

La balance se présente comme suit :

Tableau 04 : La balance

Compte		Sommes		Soldes	
N° du compte	Libellé compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Total Général					

Source : Réalisé par nous-même à partir de ROBERT. M (comptabilité financière opération d'inventaire en 28 fiches), DUNOD, 7ème édition, Paris, 2007.

1.8.4-Le compte de résultat (CR)

Le compte de résultat est un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entreprise au cours de l'exercice. Il ne tient pas compte de la date d'encaissement ou décaissement. Il fait apparaître, par différence, le résultat net de l'exercice bénéfice ou perte.⁶

Le SCF présente une analyse des charges en utilisant une classification reposant soit sur la nature des charges, soit sur leur fonction au sein de l'entité, en choisissant la méthode qui fournit des informations les plus fiables.

⁶ Article 230 du JORA n°19 du 25mars 2009.

Tableau 05 : Le compte de résultat par nature

Rubriques	L'année N	L'année N-1
Chiffre d'affaire CA Variation de stock produits finis et en cours Production immobilisée Subvention d'exploitation		
1-Production de l'exercice		
Achats consommés Services extérieures et autre consommations		
2-Consommation de l'exercice		
3-Valeur ajoutée d'exploitation (1-2)		
Charge de personnel Impôts, taxes et versement assimilés		
4-Excédent brut d'exploitation		
Autres produits opérationnels Autres charges opérationnelles Dotation aux amortissement et provisions Reprise sur perte de valeur et provisions		
5-Résultat opérationnel		
Produits financiers Charges financières		
6-Résultat financier		
7-Résultat ordinaire avant impôts (5+6)		
impôts exigibles sur le résultat ordinaire impôts différés sur résultat ordinaire		
8-Résultat net des activités ordinaires		
Eléments extraordinaire (produits) Eléments extraordinaire (charges)		
9-Résultat extraordinaire		
10-Résultat net de l'exercice		

Source: Réalisé par nous-même à partir de GRANDGUILLOT B et F, (comptabilité générale), 11ème édition. 2013.

SECTION 02 : La normalisation comptable en Algérie et les fonctions de la comptabilité

Pour la nécessité d'uniformiser et de normaliser les pratiques comptables, celles-ci sont définies selon un certain nombre de règles qui définissent le cadre de la comptabilité et ses fonctions.

2.1-Le modèle Algérien de normalisation

L'état Algérien avait pris un nouveau plan comptable depuis 2010, dit Système Comptable Financier SCF, cohérent avec les normes comptables internationales " IFRS" qui remplace le Plan Comptable National "PCN".

Le SCF concerne toutes les entreprises soumises au code de commerce, les entreprises publiques ou parapubliques, ou d'économie mixte, les coopératives et plus généralement les entités produisant des biens ou des services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent des activités économiques qui se fondent sur des actes répétitifs. Les très petites entreprises peuvent être autorisées à ne tenir qu'une comptabilité simplifiée.⁷

Ce nouveau SCF est marqué par trois principales avancées⁸ :

- La première innovation : porte sur le choix de la solution internationale qui rapproche notre pratique comptable de la pratique universelle, ce qui permettra à la comptabilité de fonctionner avec un socle conceptuel et des principes plus adaptés à l'économie moderne et de produire une information détaillée, reflétant une image fidèle de la situation financière des entreprises.
- La deuxième innovation : elle a trait à une énonciation de manière plus explicite des principes et des règles devant guider l'enregistrement comptable des transactions, leur évaluation et l'établissement des états financiers, ce qui limite les risques de manipulation volontaire ou involontaire des règles et facilite la vérification des comptes.
- La troisième innovation : réside dans la possibilité pour les très petites entités d'appliquer un système d'information basé sur une comptabilité simplifiée.

2.2-Objectifs du SCF

Le Système Comptable Financier propose des solutions techniques à l'enregistrement comptable d'opérations ou de transactions non traitées par le PCN :⁹

- Il apporte plus de transparence et de fiabilité dans les comptes et dans l'information financière qu'il véhicule, ce qui renforce la crédibilité des entreprises.

⁷ OULD MER S, Faculté des sciences économiques et de gestion Université Ferhat ABBES –SETIF, « La normalisation comptable en Algérie : Présentation du nouveau système comptable et financier », Revue des Sciences Économiques et de Gestion N°10 (2010), P29.

⁸ BENYEKHLEF A « Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale », Revue du chercheur N°08/2010, P30, 31, 32.

⁹ BENSEGHIR.A et CHAHIM.M, mémoire de fin de cycle de master «Les travaux de fin d'exercice et techniques d'élaboration des états financiers», 2014.

- Il constitue une meilleure comparabilité dans le temps et dans l'espace des situations financières.
- Il constitue une occasion pour les entreprises d'améliorer leur organisation interne et la qualité de leur communication avec les parties prenantes à l'information financière
- Il encourage l'investissement du fait d'une meilleure lisibilité des comptes par les analystes financiers et les investisseurs.
- Il favorise l'émergence d'un marché financier tout en assurant la fluidité des capitaux
- Il améliore le portefeuille des banques du fait de la production par les entreprises de situations plus transparentes.
- Il facilite le contrôle des comptes qui s'appuie sur des concepts et des règles clairement définis.

2.3-Les fonctions de la comptabilité

Avant de commencer nous allons d'abord citer les principales fonctions de la comptabilité et en suite nous allons les expliquer l'une après l'autre, qui sont les suivantes¹⁰ :

- Financière
- Economique
- Juridique
- Fiscale
- Sociale

2.3.1-La fonction financière

La comptabilité est utilisée comme moyen d'appréciation de la situation financière de l'entreprise. En effet, elle fournit après analyse de la situation, des informations aidant à la prise de décisions économique.

2.3.2-La fonction économique

Cette fonction se situe aussi bien au niveau micro-économique qu'au niveau macro-économique Sur le plan micro-économique : promotion de la production en fournissant une base objective de décision aux investisseurs et aux bailleurs de fonds, et des informations nécessaire à la gestion.

Sur le plan macro-économique_ : instrument de connaissance de la tendance de l'économie nationale et d'orientation de la politique économique de la nation

2.3.3-La fonction juridique

La fonction juridique de la comptabilité découle directement de l'obligation de la tenue d'une comptabilité, ses principaux objectifs sont : Renseignement fournis aux tiers sur le patrimoine de l'entreprise, moyen de preuve en cas de litige. Lien de confiance entre associés.

¹⁰ Lambert. E, (principes de comptabilisation), 2015.

2.3.4-La fonction fiscale

L'obligation de tenue d'une comptabilité vise à fournir à l'administration fiscale une base fiable et permanente de détermination et de contrôle des résultats de l'entreprise en vue de leurs impositions. La comptabilité remplit ainsi une fonction purement fiscale destinée à protéger les intérêts de l'administration fiscale.

2.3.5-La fonction sociale

La comptabilité permet de fournir des informations utiles pour l'appréciation de la politique sociale de l'entreprise. Parmi ces informations, nous pouvons citer : la masse salariale servie, les charges sociales supportées, les dépenses de formation du personnel.

Conclusion

La comptabilité financière a connu un très fort développement lors des dernières années, la richesse de ces évolution démontre amplement la capacité d'adaptation de la technique comptable. Tous les partenaires de l'entreprise trouvent en comptabilité une source d'information irremplaçable. Elle leur permet de s'informer sur la situation financière de l'entreprise et ses résultats.

Introduction

L'opération d'inventaire est un travail déterminant et très important dans l'activité de l'entité, il permet de faire un état de bien de l'entité et aussi de voir et constaté d'éventuel anomalie et procéder à leurs régularisation. Dans ce chapitre, nous allons essayer de donner des explications sur les travaux de fin d'exercice, en basant notre travail sur deux sections ; la première est consacrée pour les notions de base sur les travaux de fin d'exercice et une deuxième qui se focalise précisément sur les travaux comptables

SECTION 01 : Notions de base sur les travaux de fin d'exercice

Avant d'établir le bilan, il est nécessaire de procéder à un inventaire des éléments actifs et passifs de l'entreprise. Cet inventaire consiste à compter les éléments de l'actif et du passif et évaluer ces éléments c'est à dire leur donner une valeur réelle.

1.1-L'inventaire et la loi algérienne

Le législateur algérien a mis l'inventaire parmi ces priorités où il l'a pris en considération en Code de Commerce ¹¹:

Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant « article 10 : *Elle doit également faire tous les ans un inventaire des éléments actifs et passifs de son entreprise et arrêter tous ses comptes en vue d'établir son bilan et le compte de ses résultats. Ce bilan et le compte "résultats" sont copiés sur le livre d'inventaire* »

Articles 11 et 12 du code de commerce, Article 11 :« *Le livre journal et le livre d'inventaire sont tenus chronologiquement sans blanc, ni altération d'aucune sorte ni transport en marge. Ils sont cotés et paraphés par un juge du tribunal dans la forme ordinaire.*

Article 12 :« *Les livres et documents, visés aux articles 9 et 10 ci-dessus, doivent être conservés pendant dix ans. Les correspondances reçues et les copies des lettres envoyées doivent être classées et conservées pendant le même délai.* » Et donc on constate que l'inventaire est une obligation citée par la loi et qu'elle doit être respectée et appliquée par toutes les entreprises algériennes quel que soit sa forme juridique Et il a même indiqué qui est responsable du contrôle de l'inventaire et sa conformité à la loi :

Art.715 bis 4 :« *L'assemblée générale ordinaire des actionnaires désigne, pour trois exercices, un ou plusieurs commissaires aux comptes choisis parmi les professionnels inscrits sur le tableau de l'ordre national -Ils certifient la régularité et la sincérité de l'inventaire, des comptes sociaux et du bilan. -Les commissaires aux comptes s'assurent que ...* »

Il ordonne aussi les gérants des entreprises de faire l'inventaire.

Art.716 : « *A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration ou les gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Ils dressent également le compte d'exploitation générale, le compte de pertes et profits et le bilan.* »

¹¹ Code de Commerce : article 10, 11, 12 et article 715 bis 4, art 716.

Et comme qu'il a tenu l'inventaire comme obligation légale par l'article 10 du code de commerce sans doute il doit y avoir des sanctions pour toute sociétés ne respectent pas la loi et ne tiennent pas l'inventaire au moins une fois tous les 12 mois¹² :

Art.811 :« (Décret législatif n°93-08) *Seront punis d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 20.000 DA à 200.000 DA, ou de l'une de ces deux peines seulement : • 1° le président, les administrateurs et les directeurs généraux d'une société par actions qui, en l'absence d'inventaire ou au moyen d'inventaires frauduleux, auront sciemment opéré, entre les actionnaires, la répartition de dividendes fictifs ...»*

On conclut que le législateur algérien a fait des lois pour être conforme aux normes internationales de la comptabilité et les principes comptables.

1.2-Définition des travaux de fin d'exercice

Les travaux de fin d'exercice est une phase très importante dans l'activité de la fonction comptable. Ces travaux représentent l'ensemble des travaux comptables et extracomptable en vue de déterminer les résultats et le bilan de l'entreprise.

1.3-Objectifs des travaux de fin d'exercice

Les travaux de fin d'exercice dans une entité ont pour objectif de : vérifier les existants réels par rapport aux existants comptables, renseigner sur l'état des immobilisations en stocks, évaluer la compétence en gérants la gestion des fonds mis à leur disposition, évaluer l'efficacité des procédures du contrôles des stocks, enregistrer les détenus par classement chronologique, rectifier les livres comptables afin de remplir les états financiers

1.4-Travaux extracomptables

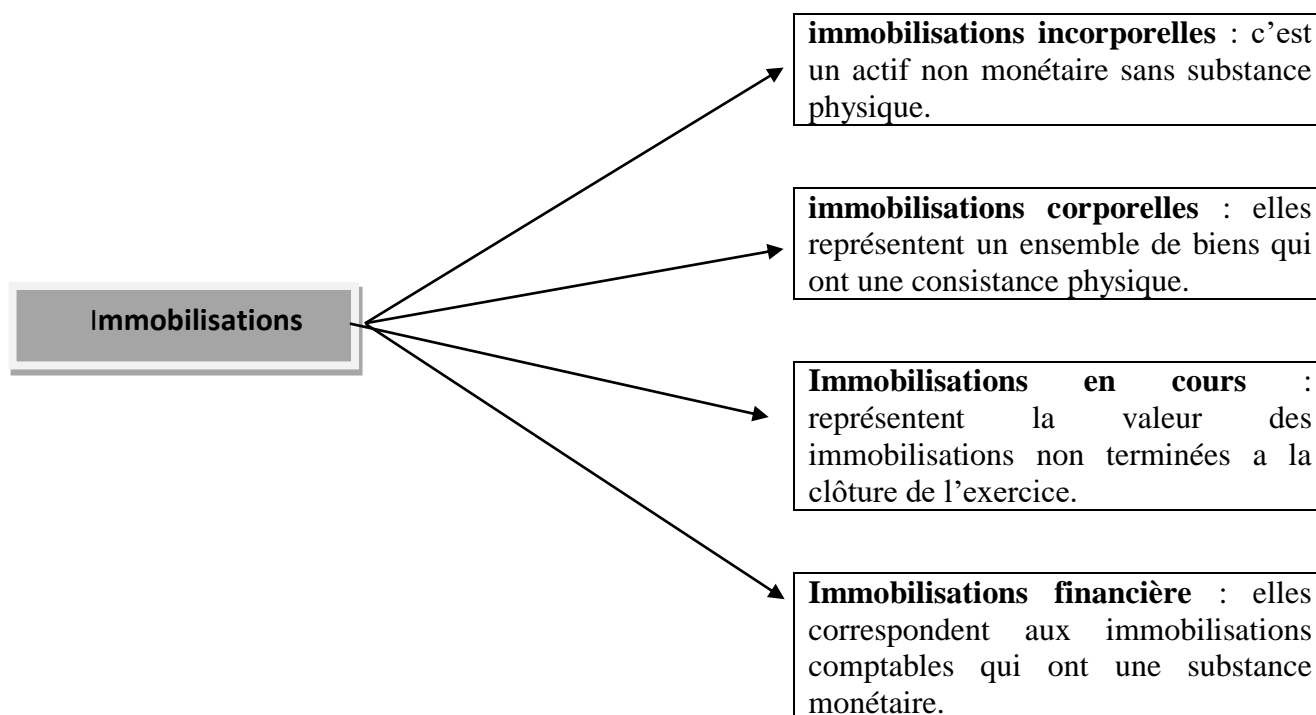
Les inventaires physiques présentent, du point de vue de la gestion courante des entreprises, la meilleure sécurité pour la conservation du patrimoine et la fiabilité de la comptabilité.

1.4.1-Inventaire des immobilisations

L'inventaire des immobilisations est le recensement quantitatif des immobilisations corporelles existantes dans l'entreprise.

Les immobilisations peuvent se classer selon différents types : immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et immobilisations financière.

¹² Code de commerce : art 811.

Figure n° 02 : Les différents types des immobilisations

Source : Réalisé par nous- même, à partir de l'ouvrage DUMALANEDE, 2013.

L'utilité d'un inventaire physique des immobilisations

L'inventaire physique permet de confirmer les informations contenues dans le fichier comptable des immobilisations, il servira à détecter les erreurs qui auraient pu se produire dans les enregistrements, il peut mettre en évidence des biens non utilisés qui pourraient être soit vendus soit abandonnés. Lors de recensement physique, il peut être examiné l'état réel des biens dont l'appréciation peut nécessiter des traitements sur le plan comptable.¹³

Préparation des travaux d'inventaire

Pour procéder aux travaux d'inventaire il faudra d'abord :

- Prendre en connaissance des sites et des lieux d'inventaire
- Préparer les documents de prise d'inventaire (tirage suffisant)
- Préparer les fiches d'identification des immobilisations à inventorier
- Etablir un planning de réalisation des inventaires
- Assurer si besoin de la déglobulisation du fichier comptable

¹³ TAZDAIT.A, «maîtrise du système comptable financier», 1ère édition 2009.

Exploitation des résultats de l'inventaire et traitements des écarts

- Rapprochement inventaire physique et comptable :

Après avoir dressé l'inventaire physique, les équipes d'inventaire auront à procéder au rapprochement de l'inventaire physique à l'inventaire comptable

Ce rapprochement consiste à comparer systématiquement élément par élément les données.

Les écarts dégagés seront classés selon leur nature (positive ou négative)

- Traitement des écarts :

Les états des écarts positifs et négatifs dégagés sont mis à la disposition des structures gestionnaires pour mener le cas échéant enquêtes et recherches nécessaires et fournir les raisons de ces écarts

Ecarts positifs :

L'écart positif constitue un excédent de l'inventaire physique par rapport à l'inventaire comptable. Il pourra s'agir d'immobilisation non comptabilisé ou inventorier deux fois ou plus ou d'immobilisation non valorisée

Ecarts négatifs :

Les écarts négatifs d'immobilisation peuvent résulter de :

- Destruction sans avis de la comptabilité qui n'a pas désinvesti
- Perte ou vol
- Omission de recensement

Cession des immobilisations

Au cours de sa vie, une entreprise peut céder des immobilisations soit pour les remplacer par d'autres plus performantes, soit dans le cadre d'une restriction. Les opérations de cession sont considérées comme des opérations exceptionnelles.¹⁴

La fiche de recensement

La fiche de recensement est le document qui matérialise la réalisation effective de la prise d'inventaire. Elle permet de recueillir toutes les informations utiles et indispensables à l'identification du matériel inventorié.

Les informations contenues dans les différentes fiches de recensement constituent la base des données permettant :

- L'établissement de l'inventaire physique des immobilisations
- L'exploitation des inventaires : rapprochement inventaire physique à l'inventaire comptable

Pour assurer la plus grande efficacité dans leur traitement et notamment un rapprochement aisé avec les données comptables, ces fiches doivent être remplies avec le plus grand soin.

¹⁴. GRANDGUILLOT B et F «Comptabilité générale», 11^{ème} édition, 2013, P 312.

Pour ce faire, les recenseurs doivent : écrire lisiblement, remplir toutes les cases prévues, ne pas hésiter à recueillir toutes les données figurante sur le matériel.

Tableau 06 : Fiche De Recensement

FICHE DE RECENSEMENT		N°0000
N° CODE :	N° COMPTE COMPTABLE :	
LOCALISATION		
Pole Site.....		
Lieu (Usine, Bureau, Atelier, Cantine)		
DESCRIPTION DETAILLEE DU MATERIEL		
Désignation :		
.....		
Marque : Type		
Modèle N° de série		
N° matricule		
Autres indications		
.....		
ETAT DU MATERIEL		
Bon	Moyen	Mauvaise état
VISAS ET CONTROLE		
Recensement effectuer par :	Contrôler par :	
Nom et prénom :	Nom et prénom :	
Date :	Date :	
Visa :	Visa :	

Source: Réalisé par nous-même après avoir consulté un exemplaire durant notre stage a la SARL Ramdy.

1.4.2-Inventaire des stocks

L'inventaire des stocks est une opération effectuée au moins une fois tous les douze mois, généralement à la clôture de chaque exercice, afin de relever en quantité et en valeur manuellement l'ensemble des éléments constitutif du stock faisant partie du patrimoine de votre structure

Selon la fréquence et d'un point de vue comptable, on distingue deux types d'inventaire de stock ¹⁵:

- **L'inventaire permanent** : Est une organisation comptable des stocks qui consiste à enregistrer les mouvements d'entrée et sortie.
- **L'inventaire intermittent** : Est une organisation comptable des stocks qui consiste à déterminer, au moins une fois par exercice, des existants chiffrés en quantité et en valeur.

Principes d'évaluation

Evaluation des stocks à l'inventaire :

A l'inventaire, lors de la clôture de l'exercice, sont concerné, les stocks de :

- Matières premières et autres approvisionnements (emballage, fournitures stockées,etc.)
- Produits finis, produits en cours, produits résiduelle.
- Marchandises.

Les stocks de produits finis et de marchandises sont évalués en fonction de leurs valeurs de réalisation nette. Celle-ci est égale au prix du marché à la vente, déduction faite de la totalité des frais restants à supporter jusqu'à la vente par exemple :

- Frais de distribution (frais de transport, commissions sur ventes)
- Coût de la garantie éventuelle

Remarque : pour les stocks de matières premières et les stocks de marchandises, les escomptes obtenus des fournisseurs doivent être déduit du cout à la fin de l'exercice.

Montant de la dépréciation :

Une dépréciation doit être constatée si la valeur de réalisation nette est inférieure au coût d'entrée en stock soit :

- Au coût d'achat pour les marchandises, les matières premières et autres approvisionnement.
- Au coût de production pour les produits en cours et les produits finis

¹⁵ TAZDAIT.A, «maitrise du système comptable financier», 1ère édition 2009.

Rapprochement de l'inventaire physique des stocks valorisé avec les comptes de stocks de la comptabilité :

Après avoir établi et valorisé l'inventaire physique, il s'agit du rapprochement des comptes comptables pour dégager des écarts éventuels et procéder à leur explication.

En fin de course, les écarts irréductibles qui ne peuvent trouver leur explication seront considérés comme des écarts positifs ou négatifs selon le cas, et comptabilisés, en mali ou bonis d'inventaire, après approbation des oranges habilités de la société.

• En fin de période

Après analyse, les écarts éventuels entre le stock physique (inventaire physique) et le stock figurant au débit des comptes de stocks, sont régularisés afin de corroborer l'inventaire physique

Pour les approvisionnements et marchandises consommés :

Quatre cas peuvent se présenter :

1. Mali d'inventaire : inventaire physique < inventaire comptable

- Si l'écart est justifié, il sera comptabilisé dans les comptes 60... appropriés

		31/12/N		
600	Achats stockés		xxxx	
Ou 601				
Ou 602				
	30	stocks		xxxx
	Ou 31			
	Ou 32			

- Si l'écart n'est pas justifié, il sera comptabilisé au débit du compte 657 (charge exceptionnelles de gestion courante)

		31/12/N		
657	Charges exceptionnelles de gestion		xxxx	
	30	Stocks		xxxx
	Ou 31			
	Ou 32			

2. Boni d'inventaire : inventaire physique > inventaire comptable

- Si l'écart est justifié, l'écart sera comptabilisé en créditant le compte 60... (achats consommé appropriés)

		31/12/N		
30	Stocks		xxxx	
Ou 31				
Ou 32				
600		Achats stockés		xxxx
Ou 601				
Ou 602				

- Si l'écart n'est pas justifier, il sera comptabilisé en crédit du compte 757 (produits exceptionnels sur opération de gestion)

		31/12/N		
30	Stocks		xxxx	
Ou 31				
Ou 32				
757		Produits exceptionnels		xxxx

Pour les produits finis ou en cours de fabrication

Deux cas peuvent figurer :

1. Mali d'inventaire : inventaire physique < inventaire comptable

- Si l'écart est justifié, l'écart sera comptabilisé dans le débit des comptes 72 (production stockée ou déstockée) appropriés.

		31/12/N		
72	Production exceptionnelles de gestion		xxxx	
33		Achats stockés		xxxx
Ou 34				
Ou 35				

- Si l'écart n'est pas justifié, il sera comptabilisé en débit du compte 657 (charges exceptionnelles de gestion)

657	31/12/N		xxxx	xxxx
		Charges exceptionnelles de gestion		
	33	Achats stockés		
	Ou 34			
Ou 35				

2. Boni d'inventaire : inventaire physique > inventaire comptable

- Si l'écart est justifié, l'écart sera comptabilisé en créditant les comptes 72 (production stockée ou déstockée appropriés)

33 Ou 34 Ou 35	31/12/N		xxxx	xxxx
		Achats stockés		
	72	Production stockée		

- Si l'écart n'est pas justifié, il sera comptabilisé en crédit du compte 757 (produits exceptionnelles sur opérations de gestion)

33 Ou 34 Ou 35	31/12/N		xxxx	xxxx
		Stocks		
	757	Produits exceptionnels		

1.4.3- L'inventaire des créances :

Il permet à l'entreprise de vérifier les soldes des comptes de créances et d'établir les états suivants ¹⁶:

- L'état des créances totalement irrécouvrables (totalement perdues)
- L'état des créances partiellement irrécouvrables ou créances douteuses (créances dont la perte est probable mais pas certaine). dans ce cas l'entreprise doit estimer la perte probable et le recouvrement possible

Les différents types des créances :

○ Créances irrécouvrable :

Le montant de la créance irrécouvrable ou de la fraction de cette créance non couverte par une provision antérieurement constituée est déductible seulement des bénéfices de l'exercice au cours duquel la perte est devenue définitive. Elle est limité au montant HT, des lorsque la perte de la créance n'est pas encore certaine mais seulement probable elle peut constituer une provision pour créance douteuse.

○ Créance douteuses :

Si la créance est considérée comme compromise en raison de la mauvaise situation de débiteur ou d'un désaccord non tranché portant sur le principe ou la quotité de la créance (créance litigieuse) il peut être constitué une provision sous certaine condition.

La probabilité des pertes ou des charges susceptible de justifier la constitution de provisions doit être évalué avec une approximation suffisante.

La perte doit être justifiée client par client et non de manière forfaitaire pour l'ensemble des créances clients.

L'entreprise doit reclasser ses clients en créance douteuses lorsque leur solvabilité est incertaine. La TVA compris sa sera transférée au débit de compte, le compte 416 (client douteux) par la contrepartie du compte 411 (clients).

Le montant de la dépréciation égal au montant de la perte probable qui s'exprime généralement en pourcentage du montant de la créance douteuse. La dépréciation représente une charge non décaissable, enregistré au débit du compte 6817 (dotation aux dépréciations des actifs circulant) et un amoindrissement de la valeur de la créance porté au crédit du compte 419(dépréciation des comptes client).

○ Créances litigieuses ¹⁷ :

En générale la créance devient litigieuse après que le client a reçu la facture et l'a contestée. Elle a donc déjà été comptabilisée pour ça totalité.

¹⁶ TAZDAIT.A, « maitrise du système comptable financier » 1ère édition, 2009.

¹⁷ Op cite.

- ✓ Au début de litige, aucune écriture n'est à notre avis à passer
- ✓ Si le litige a été résolu avant la clôture de l'exercice, il aura donné lieu en général à l'émission d'un avoir (soit pour la totalité de la facture avec émission d'une nouvelle facture, soit pour le montant litigieux) : débit de compte vente concerné par le crédit du compte client.
- ✓ Si le litige a été résolu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes, la créance n'a pas à être constatée au bilan comme une créance litigieuse. En effet il est nécessaire d'enregistrer un avoir à établir pour le montant à régulariser.
- ✓ Si le litige n'est pas résolu à la date d'arrêté de comptes : la créance client est virée au compte «client douteux et litigieux » et peut faire l'objet, selon les situations d'une provision pour dépréciation

1.4.4-Etats des dettes :

Les classifications des dettes :

Au moment de l'inventaire, l'entreprise classe les dettes selon leur degré d'exigibilité.

- **Les dettes à court terme (délai de jusqu'à 1 an) :**

Une dette à court terme correspond à une somme d'argent empruntée à court terme, par un agent économique (particuliers, entreprise, Etat) et qui reste due au créancier prêteur, pour une entreprise, les dettes à court terme forment les ressources à court terme destinées à financer les emplois à court terme (élément d'actif à moins d'un an). Elle peut aussi bien correspondre à une facture à payer qu'à des comptes de fournisseurs.

- **Les dettes à moyen, long terme (délai plus d'1 an) :**

Une dette moyen long terme est une somme d'argent due par un agent économique à une créance qu'il soit banque ou autre investisseur. Une dette à long terme se matérialise fréquemment pour un particulier sous forme du crédit immobilier. Pour les entreprises ou à l'Etat.

Procédure d'inventaire physique des passifs (les dettes)

L'inventaire physique des passifs de l'entreprise repose principalement sur l'inventaire des dettes, qui seront classées selon le degré d'exigibilité, c'est-à-dire elles seront classées en passifs courant ou non courant après avoir procédé à un examen détaillé. L'inventaire des dettes passe par les étapes suivantes¹⁸ :

- Analyse des soldes de tous les comptes des dettes
- Elaboration des balances relatives aux comptes collectifs et établissement des dossiers des dettes par tiers créditeurs (fournisseurs, créditeurs divers), comprenant :

¹⁸ Robert. M., (comptabilité financière «Opérations d'inventaire en 28 fiches » DUNOD (7^{ème} édition) paris 2007.

- Ordre des sources.
- Copies des factures ou de situation.
- Copies des bons relatifs aux commandes d'immobilisation ou de marchandises.
- Etablissement d'un rapprochement entre les comptes des dettes et le contenu des dossiers, à savoir l'explication et le réajustement des écarts dégagés.

Ces opérations de contrôle permettront de déceler les erreurs et omissions éventuelles, comme les dépenses non encore facturées par les créanciers, qui doivent être comptabilisées aux comptes de dettes intéressés qui seront rectifiés.

1.4.5-Etats des titres :

Constituent des valeurs mobilières, les titres émis par les sociétés par actions qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Ce sont des titres négociables, constitutif de droit, facilement transmissibles d'un virement de compte à compte.
- Ces sont des titres interchangeables : un titre peut toujours être remplacé par un autre titre de même catégorie provenant de la même émission ; ils confèrent les mêmes droits à leurs détenteurs et ont une valeur identique.

Différents types des titres :

- **Les titres de participation (TP) :** Ce sont des titres dont la possession est durable, utile à l'activité de l'entreprise par ce qu'elle permet d'exercer une influence dans la gestion de la société émettrice (prise de participation) ou d'en assurer le contrôle (prise de contrôle)
- **Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) :** ce sont des titres détenus par une société dont l'activité uniquement financière consiste à gérer un portefeuille de titres. Compte 273 : titres immobilisés de l'activité de portefeuille.
- **Les titres immobilisés (TI) :** Ce sont des obligations ou des actions que l'entreprise compte les conserver à long terme.
Compte 271 : titres immobilisés, droit de propriété (action)
Compte 272 : titres immobilisés, droit de créance (obligations)

Valeurs mobilières de placement VMP:

Les valeurs mobilières de placement sont définies comme des titres acquis pour obtenir un gain à brève délai, ces titres font partie de l'actif circulant (c/50).

L'objectif de l'entreprise acheteuse peut être :

- Soit utiliser provisoirement un excédent de trésorerie.
- Soit de rechercher une rentabilité pour la perception d'un revenu (dividendes, intérêts)
- Soit de réaliser une plus-value à brève échéance lors de la revente

Evaluation des titres à la fin de l'exercice :

A l'inventaire, l'entreprise procède au recensement et à l'évaluation de ses biens. La valeur d'inventaire est toujours déterminée par référence à la notion d'utilité pour l'entreprise selon la nature des titres et leur classement.

Tableau n°07 : Evaluation des titres à la fin d'exercice.

Titres de participation	l'évaluation est déterminée selon la valeur d'utilité ou valeur d'usage des titres pour l'entreprise. Il s'agit du prix que l'entreprise accepterait de payer pour acquérir ces titres, la valeur est donc fonction de l'intérêt que l'entreprise accorde à cette participation. Elle est différente de la valeur boursière puisqu'elle dépend de la stratégie développée
Titres immobilisés	La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois boursier
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	Sont évalués selon la valeur du marché qui dépend des perspectives d'évaluation de l'entreprise émettrice des titres
Valeur mobilière de placement	Elles sont évaluées à la date de fin d'exercice selon le cours moyen du dernier boursier ou selon leur valeur probable de réalisation

Source : Réalisé par nous-même à partir de : SMAILLI.O et AIDEL S, les travaux de fin d'exercice, mémoire de fin de formation, 2018.

1.4.6-Situation de caisse

La caisse représente les espèces que l'entreprise possède. La caisse est un compte d'actif qui mesure les variations des liquidités espèces, en cours d'exercice et leur montant à la fin d'exercice.

L'inventaire de caisse :

Le contrôle de caisse consiste à vérifier les opérations passées dans le journal de caisse et à procéder au rapprochement du solde théorique au solde physique se trouvant en caisse. Sauf erreur ou omission, le solde théorique doit être identique au solde physique.

Le caissier doit théoriquement à la fin de chaque journée effectuer un contrôle de caisse rapide afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'écart entre le solde physique et le solde théorique. S'il y a des écarts, il doit être capable de les justifier.

Toute structure, qu'elle soit associative ou à but lucratif doit effectuer au moins une fois par mois un contrôle de caisse officiel (le jour de la clôture du mois en cours). Ce contrôle est effectué par un des superviseurs hiérarchique du caissier. Un document d'inventaire de caisse doit être alors signé par le caissier et le superviseur hiérarchique.

Après vérification, tout le montant doit être remis au caissier pour sa conservation dans le coffre-fort.

Parmi les objectifs d'inventaire de caisse on cite :

- Vérifier la concordance entre le solde physique et le solde théorique de la caisse.
- Eviter les écarts de caisse.
- Contrôler la qualité de la gestion et du suivi de caisse.
- Clôturer en fin du mois la comptabilité de la caisse

Figure n°03 : Document d'inventaire de caisse

SARL RAMDY au capital de 208 885 248 DA**PROCES VERBAL D'ARRET DE CAISSE AU 31/12/2018**

- Après contrôle de toutes les pièces de caisse et leur conformité avec la réglementation vigueur.
- Après constat des liquidités en caisse et leur conformité avec le solde comptable.
- Il a été procédé à l'arrêt de la caisse de l'exercice en cours à la date : 31/12/2018
- Cet arrêté fait ressortir les éléments suivants :
- **Disponibilité en caisse 14 221 DA**
- **Solde comptable conformément au journal de caisse et grand livre 14 221 DA**
- **Ecart 00 DA**

Le présent procès-verbal est conforme à la réalité.

Arrêter le présent PV a la somme de : **quatorze mille deux cent vingt et un dinars algériens**

		NOMBRE	MONTANT
BILLETS	2000 DA	0	00
	1000 DA	14	14000
	500 DA	0	00
	200 DA	0	00
	100 DA	0	00
TOTAL 01 : 14000 DA			
PIECES	200 DA	1	200
	100 DA	0	00
	50 DA	0	00
	20 DA	1	20
	10 DA	0	00
	5 DA	0	00
	1 DA	1	1
TOTAL 02 : 221 DA			
TOTAL GENERAL : 14 221 DA			

FAIT LE 31/12/2018

LE COMPTABLE

LE COMPTABLE PRINCIPALE

LE GERANT

Source: Réalisé par nous-même après avoir consulté un exemplaire durant notre stage à la SARL Ramdy.

1.4.7-Inventaire des produits et charges

Définition :

Les produits : accroissement d'avantages économique au cours de l'exercice sous forme d'entrées ou d'accroissement d'actif ou de diminution de passifs. Autrement défini ; toutes les sommes reçues qui enrichissent l'entreprise

Les charges : diminution d'avantages économique au cours de la période sous forme de consommations, de sorties, de diminution d'actif ou de survenance de passif. Autrement définie ; toutes les sommes versées qui appauvrissent l'entreprise.

L'inventaire des produits et charges

Le résultat est déterminé après l'inventaire des produits et des charges relatifs au contrat.

Les produits estimés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir, comprennent :

- Les produits initialement fixés par le contrat, y compris les révisions de prix.
- Les produits issus des changements dans les conditions d'exécution des biens ou services, dès que le client a approuvé la modification ou qu'il est raisonnablement certain qu'il approuvera, et qu'il est possible d'évaluer de façon fiable le montant des produits correspondants, les réclamations qui ont été acceptées par le client ou par lesquelles l'état d'avancement des négociation ou des procédures en cours, rend raisonnablement certain leur règlement par le client, et dont le montant accepté ou susceptible d'être accepté peut être évalué de façon fiable.
- Les produits financiers, directes ou indirectes, résultants de conditions financières contractuelle se traduisant par des excédents signification de trésorerie pendant tout ou partie de la durée du contrat, ainsi que les différences de charge résultants d'opérations de couverture.

Les charges comprennent :

- Les coûts directement imputables à ce contrat (main d'œuvre, sous-traitant, matériaux, amortissement du matériel, impôts et taxes...).
- Les coûts indirecte rattachables au contrat en générale, pour quote-part susceptible d'être affectée à ce contrat (assurance, conception et assistance technique générale, frais généraux d'exécution des contrats...).
- Les provisions pour risques et aléas correspondant aux dépassements des charges directement prévisibles que l'expérience de l'entreprise, notamment les statistiques

Sont exclus tous les coûts qui ne peuvent être imputé aux contrats en générale, ou à un contrat donné (frais d'administratifs d'ordre général, frais de recherche et développement, et frais de commercialisation non imputable à un contrat donné...).

Les charges financières subies par l'entreprise du fait d'insuffisance de trésorerie et les différence de change peuvent être imputés aux coûts du contrat, après la déduction des produits financiers¹⁹.

¹⁹ TAZDAIT.A, «maitrise du système comptable financier», 1ère édition 2009

SECTION 02 : Les travaux comptables

Les travaux comptables contient le comptage et recensement des stocks et l'immobilisation (patrimoine) veut dire les classes de comptes 2 et 3 du Système Comptable Financier et les travaux d'inventaire consistent tous les classes de comptes pour cela le service fourni un temps exceptionnel pour la réalisation d'inventaire pour les restes des comptes ; afin d'atteindre ce but le service consiste à faire des ajustements²⁰.

2.1-Les amortissements

L'amortissement est la constatation comptable obligatoire de l'amortissement de la valeur d'une immobilisation qui se déprécie de façon certaine et irréversible avec le temps, l'usage, ou en raison du changement des techniques, de l'évolution des marchés, et de toute autre technique ou autre cause²¹. L'amortissement a pour effet financier a l'entreprise de lui permettre le renouvellement des immobilisations et d'assurer la valeur de remplacement en s'écartant de sa valeur d'origine.

Voici un tableau explicatif du plan d'amortissement

Tableau n°08 : Le plan d'amortissement

Les années	Base amortissable	Anuitée	Cumule des annuités	Valeur nette comptable
N				
N+1				
N+2				
N+3				

Source: Réalisé par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

2.1.1-Les principes comptables de l'amortissement

Chaque acquisition d'immobilisation doit donner lieu à la création d'une fiche indiquant au moins :

- La date d'acquisition.
- La date de mise en service.
- L'identité du fournisseur.
- Le coût d'acquisition hors taxes récupérables.
- La durée probable d'utilisation.
- Le plan d'amortissement économique.
- L'amortissement fiscal.

²⁰ ELMAGRAOUI S, mémoire de fin d'étude pour l'obtention d'une licence, Oran, 2012.

²¹ Ministère des finances CNC ; le système comptable financier, Edition ENAG, Alger, 2009.

2.1.2-Les différents modes d'amortissement

L'administration fiscale fixe des règles très précises en matière de calcul des amortissements.

L'amortissement linéaire ou constant :

C'est l'amortissement minimum obligatoire, c'est le mode de calcul le plus utilisé, les annuités sont constantes pour toutes les années, la durée d'amortissement du bien est jugée par l'administration fiscale en fonction de sa durée de vie présumée.

Calcul de l'annuité :

$$A = BA \times t \times n/360$$

$$t = 100\% / \text{Durée d'utilisation}$$

$$BA = \text{Valeur brute (valeur d'origine)} - \text{Valeur résiduelle} \longrightarrow BA = VO - VR$$

n = nombre de jours de l'usage

Valeur résiduelle : c'est la valeur de l'actif à la fin de son utilisation, le plus souvent est égale à zéro.

Remarque : l'amortissement se calcule à partir de la date de mise en service du matériel

L'amortissement dégressif ou décroissant : se caractérise par l'application d'un taux constant à une valeur dégressive (la valeur résiduelle). Par conséquent, l'annuité de l'amortissement est décroissante.

Le taux d'amortissement dégressif est obtenu en appliquant au taux linéaire un coefficient fiscal en fonction de la durée d'usage, ces coefficients sont :

Tableau n°09 : Les coefficients fiscaux

Durée d'usage	3 à 4 ans	5 à 6 ans	Plus de 6 ans
Coefficient	1,5	2	2,5

Source: Réalisée par nous-même à partir des cours de comptabilité générale.

Calcul de l'annuité :

$$A = VNC \times t \times n$$

$$T = \text{taux linéaire} \times \text{coefficient fiscal}$$

VNC : valeur nette comptable

Remarque : lorsque l'annuité dégressive devient inférieure à l'annuité correspond à la valeur résiduelle, on divise cette dernière sur le nombre des années restantes et l'amortissement dégressif va basculer vers le mode linéaire.

L'amortissement progressif ou croissant : Ce mode d'amortissement est le contraire de l'amortissement dégressif. En effet l'annuité annuelle augmente par rapport à la précédente.

2.1.3-Les éléments amortissables

Les immobilisations subissant de manière irréversible une dépréciation due à l'usage, au temps ou aux progrès techniques.

2.1.4-Les éléments non amortissables :

Les terrains et le fonds de commerce ne font l'objet d'amortissement car leur utilisation n'est pas déterminable. Cependant les terrains d'exploitation (carrières) ou certains éléments du fonds de commerce peuvent faire l'objet d'un amortissement²².

2.2-Les provisions

Les provisions comprennent les charges prévisibles, mais non déterminé à l'avance quant à leur montant ou leur existence.

Elles comprennent essentiellement les charges qui correspondent aux caractéristiques ci-après :

- Il s'agit des charges prévisibles, non encore supportées à la clôture de l'exercice, ce sont donc des charges probables.
- Ces charges trouvent directement leur origine dans des opérations réalisées au cours de l'exercice et elles ne semblent pas devoir être considérées, mêmes si elles se renouvellent régulièrement, comme des charges annuelles et normales des exercices suivants.
- Leur montant et leur existence ne sont pas déterminés avec une précision suffisante.

2.2.1-Les différentes provisions

On trouve différents types de provisions²³ :

- **Provisions pour impôts** : Correspondent à la charge probable d'impôts rattachable à l'exercice mais différée dans le temps et dont la prise en compte définitive dépend des résultats futurs.
- **Provisions pour renouvellement des immobilisations**
- **Provisions pour renouvellement des immobilisations en concession** : cette provision consiste les immobilisations constituées par les concessionnaires de service public.
- **Provisions pour reconstitution du gisement minier** : ces provisions ainsi que la remise en l'état du terrain d'exploitation conformément aux articles 169 et 176 de la loi 01/10 du 03/2001 portant lois minière qui autorisent les entreprises activant dans le secteur à constituer des provisions au taux de 1% du chiffre d'affaire annuel pour financer les travaux de recherche dans un délai de 3 ans
- **Autres provisions pour charges du passif non courant** : ce sont des provisions destinées à couvrir des charges prévisibles, importantes, ainsi que les provisions à caractère purement fiscal dont la comptabilisation est nécessaire si l'entreprise veut bénéficier des avantages fiscaux qui sont liées.

²² LOUNIS.H et ZENNOUCHE.I, les travaux d'inventaire, mémoire de fin de formation professionnelle, 2016.

²³ SMAILI.O et AIDEL S, les travaux de fin d'exercice, mémoire de fin de formation professionnelle, 2018.

- **Provisions pour risques environnementaux :** Elles consistent les dépenses imposées ou non par la réglementation effectuées en vue de prévenir, réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionné ou pourrait occasionner par ses activités, à l'environnement.
- **Provisions pour garantie données aux clients :** Les provisions pour garantie donnée aux clients sont constituées à la clôture d'un exercice dans les conditions suivantes :
 - Elles concernent des ventes réalisées avant la clôture de l'exercice, assorties d'une obligation de garantie vis-à-vis des clients.
 - La sortie de ressource est constituée par des coûts de réparation rendus probable par l'existence d'un défaut dans le produit ou la prestation livrés.
 - Pas de contrepartie équivalente : l'entreprise a déjà comptabilisé le produit sur la vente et n'attend plus aucune contrepartie de la réparation, physique ou financière liée à la garantie.

Le montant à provisionner est celui du coût estimé de l'exécution de la garantie évalué suivant des statistiques reposant sur des données propres à l'entreprise ou s'appuyant sur d'autres informations.

- **Provisions pour perte sur contrat long terme :** cette provision est utilisée pour constater les pertes à terminaison sur les contrats à long terme.

2.3-Les pertes de valeur

2.3.1-Perte de valeur des stocks :

Les provisions pour dépréciation des stocks correspondent à une estimation probable de la diminution de la valeur des produits en stocks. Elles sont constituées lorsque le coût d'un stock est supérieur à sa valeur nette de réalisation à la date de l'inventaire.

Les pertes de valeur sur stocks doivent être déterminées article par article. Pour un meilleur suivi des dépréciations de stocks, il est ouvert autant de sous comptes de provisions qu'il existe de nature de stocks.

Et cette dépréciation se comptabilise comme suit :

- Lorsque la provision de perte est constituée ou augmenté

		31/12/N		
6853	39	Dotation aux pertes de valeurs sur stocks pertes de valeurs sur stocks	xxxx	xxxx

- Lorsque le montant de la provision doit être diminué ou annulé

		31/12/N		
39	7853	Pertes de valeurs sur stocks Reprise d'exploitation sur pertes de valeurs	xxxx	xxxx

A la date de la cession des éléments en stocks, la provision pour dépréciation intérieurement constituée est soldée par le crédit du compte 7853.

2.3.2-Perte de valeur sur comptes des tiers :

Ce sont des dépréciations subies par des comptes de tiers résultant de causes diverses dont les effets ne sont pas jugés irréversibles. Ces provisions des comptes de tiers obéissent aux mêmes règles de comptabilisation que les provisions pour dépréciation sur les actifs courant.

La provision est à constituer même si la dépréciation est d'un montant incertain. Et elle doit être constituée même en l'absence ou en cas d'insuffisance de bénéfice.

2.3.3-Perte de valeur des comptes de clients :

- Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur le compte des clients

		31/12/N		
685	491	Dotation aux amortissements et Pertes de valeurs	xxxx	
		Perte de valeur sur comptes des clients		xxxx

- Lorsque le montant de la perte de valeur doit être diminué ou annulé

		31/12/N		
491	7854	Pertes de valeurs des comptes des clients	xxxx	
		Reprise d'exploitation sur pertes de valeurs		xxxx

A la date de remboursement de la créance ayant fait l'objet d'une perte de valeur ou lors de l'imputation en charge de celle-ci (ex : créance irrécouvrable), la perte de valeur intérieurement constatée est soldée par le crédit du compte 7854.

Lorsque la créance s'avère irrécouvrable, la perte de valeur est imputée sur le montant de la créance et le solde éventuel est comptabilisé au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables).

2.3.4-Pertes sur créances irrécouvrables :

Ce compte enregistre les pertes sur les créances du caractère d'irrécouvrable est constaté dans l'exercice de leur naissance n'ont pas été provisionnées. En effet, on ne constitue pas de provision puisque le montant de la perte est exactement connu. On passe directement une écriture pour soldé le compte du client insolvable et pour constater la perte subie au débit du compte.

Le compte est débité par le crédit du compte client 411, pour soldé la créance irrécouvrable. Le montant de la TVA attachée à la créance est comptabilisé au compte TVA à récupérer 4456.

En fin d'exercice, le solde débiteur du compte est viré au débit du compte 124 (Résultat hors charges et produits financiers).

2.3.5-Perte de valeur sur immobilisation :

L'entreprise doit vérifier à chaque inventaire pour chaque immobilisation corporelle et incorporelle, s'il existe un amoindrissement de sa valeur. Pour cela il faut effectuer comparer la valeur nette comptable à la valeur actuel.

Perte de valeur sur immobilisations incorporelles (c /290)

Ce compte enregistre à son crédit les pertes de valeurs constatées par le débit du compte 6811 (perte de valeur sur immobilisations incorporelles) et il est débité par le crédit du compte concerné.

Perte de valeur sur immobilisations corporelles (c /291)

Ce compte enregistre à son crédit les pertes de valeurs constatées par le débit du compte 6812 (perte de valeur sur immobilisations corporelles) et il est débité par le crédit du compte concerné.

Perte de valeur sur participations et créances rattachées à participations (c /296)

Ce compte enregistre à son crédit les pertes de valeurs constatées par le débit du compte 68125 (perte de valeur sur immobilisations financières) et il est débité par le crédit du compte concerné.

Perte de valeur sur autres titres immobilisés (c /297)

Ce compte enregistre à son crédit les pertes de valeurs constatées par le débit du compte 68127 (perte de valeur sur les autres immobilisations financières) et il est débité par le crédit du compte concerné.

Perte de valeur sur actifs financiers immobilisés (c /298)

Ce compte enregistre les pertes valeur sur les autres actifs financiers immobilisés, qui ne trouvent pas leur imputation dans les comptes étudiés plus haut. Son fonctionnement est identique aux autres comptes de pertes de valeurs.

2.3.6-Perte de valeur sur actif financier

Ce compte enregistre la diminution des valeurs liquides et des titres, des avoirs en banque. Il permet de ramener la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable.

En effet comme tout autre actif, un actif financier non réévaluer à sa juste valeur à la clôture de la période doit être déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.

2.4-Reprise sur pertes de valeurs et provision

Les reprises sur provision constatent soit une diminution de la provision, soit l'intégration dans les résultats de l'entreprise suite à la réalisation ou l'annulation de la charge ou de la disparition de risque.

Ces comptes sont crédités par le débit des comptes de pertes de valeurs et des provisions lorsque cette dernière s'avère sans objets.

Les comptes concernés :

(c/781) : reprise d'exploitation sur pertes de valeur et provisions actif non courant.

(c/785) : reprise d'exploitation sur pertes de valeur et provisions actif courant.

(c/786) : reprise financières sur pertes de valeur et provisions.

2.5-Les états de rapprochement

L'état de rapprochement permet de vérifier la cohérence entre le compte banque a l'entreprise (c/512) et le relever de compte bancaire.

Le cas de l'incohérence et la différence entre le relevé et le compte tenu par l'entreprise, il peut s'agir : des opérations oubliées d'enregistrer, des agios et frais bancaire qui apparait sur l'extrait de compte, des erreurs de saisie et d'enregistrement.

Sa démarche se résume comme suit²⁴ :

Le pointage : le pointage des opérations portées à la fois sur le compte de l'entreprise et sur le relevé bancaire permet de repérer et d'identifier les différences qui figureront sur l'état de rapprochement. Les sommes portées :

Au débit du compte 512 (banque) correspondent à celles portées au crédit du relevé bancaire.

Au crédit de compte 512 (banque) correspondent à celles portées au débit du relevé bancaire.

Après pointage, on constate que certaines sommes figurant sur le compte 512 (banque) alors qu'elles ne sont pas encore porté sur le relevé bancaire ou bien l'inverse porté sur le relever mais ne sont pas porter sur le compte 512, ces différences font l'objet de l'état de rapprochement bancaire.

L'état de rapprochement: est un document extra comptable qui permet d'expliquer les différences entre le solde de compte 512 (banque) et le solde du (relevé bancaire). L'entreprise dresse généralement 2 tableaux :

- Un tableau appelé : **compte banque au grande- livre**
- Un tableau intitulé : **compte envoyé par la banque**

Dans ce cas l'entreprise doit procéder à un état de rapprochement qui se fait dans un tableau comme suit :

²⁴ GRANDGUILLOT B et F., «Comptabilité générale», 11^{ème} édition, 2013, P 215, 216.

Tableau n°10 : Etat de rapprochement bancaire

Etat de rapprochement bancaire.

Du 01/01/N au 31/01/N

Compte de banque a l'entreprise					La banque				
Date	N° de document	Libellé	Débit	Crédit	Date	N° de document	Libellé	Débit	Crédit
Solde					Solde				

Source : Réalisé par nous-même à partir d'un exemplaire consulté durant le stage.

Les écritures de redressement : l'entreprise doit ajuster son compte banque en enregistrant dans sa comptabilité les opérations manquantes récapitulées dans le tableau « compte banque au grande- livre ».

- **Opération relatives aux encaissements**

Le compte 512 (Banque) est débité du montant total des opérations portées dans la colonne débit du tableau (compte banque au grand livre) par le crédit des comptes concernés.

		31/12/N			
512	Banque		xxxx		
	411	Clients		xxxx	
	76	Produit financier		xxxx	
	511	Effets à l'encaissement		xxxx	
	5114	Effets à l'escompte		xxxx	
	413	Client – effets à recevoir		xxxx	

- **Operations relatives aux décaissements**

Le compte 512 (banque) est crédité du montant total des opérations portées dans la colonne crédit du tableau (compte banque au grand livre) par le débit des comptes concernés.

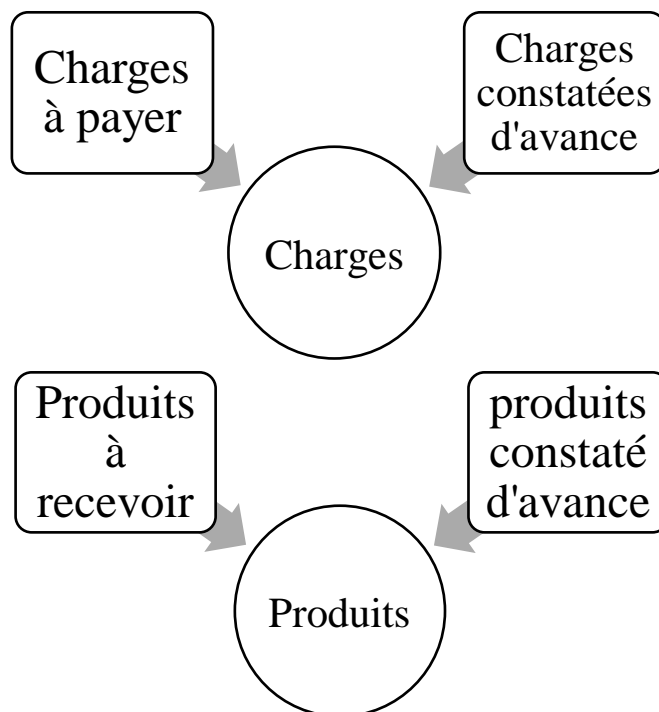
		31/12/N			
627	Services bancaires		xxxx		
403	Effets à payer		xxxx		
661	Charges d'intérêts		xxxx		
	512	Banque			xxxx

2.6-La régularisation des comptes de charges et des produits

D'après le principe de l'indépendance des exercices qui veut dire qu'un exercice comptable ne supporte que les charges et produits approprié, on trouve que la régularisation est indispensable. Cette régularisation concerne aussi bien les charges que les produits.

Dans cette régularisation il y a quatre cas à envisager :

Figure n° 04: Schéma des produits et charges



Source : Réalisé par nous-même a base www.tifawt.com/travaux de fin d'exercice.

2.6.1-La régularisation des comptes des charges

Lors des opérations de régularisation des charges il faudra : annuler en partie les charges qui ont déjà été comptabilisés par anticipation, et les renvoyer sur l'exercice comptable suivant

Charges constatées à l'avance : Des charges enregistrées au cours de l'exercice qui se termine correspondent à des consommations ultérieures qui interviendront lors de l'exercice suivant. Il s'agit alors de charges constatées ou comptabilisées d'avance. Elles doivent donc être déduites du montant des charges comptabilisées pendant l'exercice, pour être imputées à l'exercice suivant.²⁵

²⁵Antraigues. D, travaux de fin d'exercice - Les ajustements ou régularisations des comptes de charges et de produits - Page n° 4 / 22.

Comptabilisation :

486	6..	31/12/N		xxxx	xxxx
		Charges constatées d'avance			
			Charges par nature		

Charges à payer :

On constate que certaines consommations de l'exercice n'ont pas été comptabilisées faute de manque des factures qui ne sont pas parvenues des fournisseurs avant la date de fin de l'exercice. Elles doivent donc être prises en compte aux charges de l'exercice.

Comptabilisation :

6..	48..	31/12/N		xxxx	xxxx
		Charges par nature			
			Charges à payer		

2.6.2-La régularisation des comptes des produits

Lors des opérations de régularisation des produits il faudra : annuler en partie les produits qui ont déjà été comptabilisés (produits constatés d'avance), et les renvoyer sur l'exercice comptable suivant.

Les produits constatés d'avance :

Les produits comptabilisés d'avance doivent être exclure des produits comptabilisés pendant l'exercice et doivent être reporté à l'exercice à venir.

Comptabilisation :

7..	487	31/12/N		xxxx	xxxx
		Produits par nature			
			Produits constatés d'avance		

Les produits à recevoir :

Certains produits liés à l'exercice qui s'achève qui n'ont pas été comptabilisé faute de manque des pièces justificatif (factures doivent être établies et adressées aux clients).

Comptabilisation :

48	7..	31/12/N		xxxx	xxxx
		Produits à recevoir			
			Produits par nature		

2.7-Les états financiers :

Un état financier est un document qui reflète l'image fidèle de l'entreprise, sur son situation financière, sa performance, sa rentabilité ainsi que son patrimoine. Les états financiers servent à synthétiser tous les opérations et les mouvements effectués durant tout l'exercice (soit une année).

2.7.1-Objectifs des états financiers :

Les états financiers ont pour objet de fournir des informations sur la structure financière et la performance d'une entreprise. Ces informations seront utiles à des différents utilisateurs. Parmi ces objectifs on trouve : la fourniture d'informations financières utiles aux investisseurs et les créanciers et autres utilisateurs pour leur permettre de prendre des décisions.

2.7.2-Caractéristique des états financiers :

Les états financiers retracent les effets financiers des transactions et autres événements en les groupant en grandes catégories sont appelées les éléments des états financiers.

Les éléments liés directement à l'évaluation de la situation financière dans le bilan sont les actifs, les passifs et les capitaux propres.

Les éléments directement liés à l'évaluation de la performance dans le compte de résultat sont les produits et les charges.

L'état des variations de la situation financière retrace généralement des variations d'éléments du compte de résultat et des variations d'éléments du bilan.

2.7.3-Les éléments des états financiers :

Conformément à l'Article 25 du JORA : Les entités entrant dans le champ d'application de la présente loi établissent au moins annuellement des états financiers. Les états financiers des entités autres que les petites entités comprennent : un bilan, un compte de résultats, un tableau de flux de trésorerie, un tableau de variation des capitaux propres, une annexe précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'information au bilan et au compte de résultats²⁶.

Le bilan : le bilan est un document qui représente le patrimoine de l'entreprise, ainsi que son image financière à une date déterminée. (Voir chapitre 01 page, 09).

Le compte de résultat CR : Est un tableau qui regroupe l'ensemble des charges et des produits d'une entreprise à une date donnée. (Voir chapitre 01 page, 10).

Tableau de flux de trésorerie : Est un tableau compréhensible qui présente les entrées et les sorties de disponibilité pendant l'exercice, et qui sert à la communication financière. (Voir tableau N°11)

L'état de variation des capitaux propres : Les fonds propres sont définis comme la différence entre les actifs et les passifs. Leurs variations comprennent d'une part le résultat dégagé par le tableau de résultat et les différentes opérations qui ont impacté directement les capitaux propres

²⁶ Article 25 de la Loi n° 07-11 du 15 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant système comptable financier.

sans transiter par le résultat d'autre part. L'objectif du tableau de variation des capitaux propres est d'expliquer les mouvements ayant affecté chacune des rubriques des capitaux propres de l'exercice. (Voir tableau N°12).

L'annexe : comporte des informations qui présente un caractère significatif et utiles pour la compréhension des informations figurant sur les états financiers, comme les règles et les méthodes comptables adoptées pour la tenue de comptabilité et l'établissement des états financiers. (Voir annexe 11).

Tableau n°11 : Tableau des flux de trésorerie

LIBELLE	N	2017
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Encaissements reçus des clients		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		
Intérêts et autres frais financiers payés		
Impôts sur les résultats payés		
Opérations en attente de classement (47)!!!!		
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires		
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires		
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles		
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières		
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières		
Intérêts encaissés sur placements financiers		
Dividendes et quote-part de résultats reçus		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements (B)		
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions effectuées		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées		
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)		
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi liquidités		
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		
Trésorerie ou équivalent de trésorerie au début de la période		
Trésorerie ou équivalent de trésorerie à la fin de la période		
Variation de la trésorerie de la période		
Rapprochement avec le résultat comptable		

Tableau n°12 : Tableau de variation des capitaux propres

LIBELLE	N	Capital social	Primes d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et résultat
Solde au 31 décembre 2015						
Changement méthode comptable 2016 Correction d'erreurs significatives 2016 Réévaluation des immobilisations 2016 Profits ou pertes non comptabilisés dans le TCR 2016 Dividendes payés 2016 Augmentation de capital 2016 Résultat net de l'exercice 2016						
Solde au 31 décembre 2016						
Changement méthode comptable 2017 Correction d'erreurs significatives 2017 Réévaluation des immobilisations 2017 Profits ou pertes non comptabilisés dans le TCR 2017 Dividendes payés 2017 Augmentation de capital 2017 Résultat net de l'exercice 2017						
Solde au 31 décembre 2017						

Conclusion :

Les travaux de fin d'exercice consistent à inventorier tous les biens et les dettes dans une entreprise, et passer ensuite des écritures de régularisation nécessaire pour la détermination du résultat de l'exercice et d'obtenir une image fidèle et sincère sur l'entreprise. Et pour la réalisation de ces travaux, il faudra respecter les principes comptables et les méthodes proposées par le système comptable financier

Introduction

Après avoir présenté et expliqué les différents éléments des travaux de fin d'exercice, leurs principes, ainsi que les avantages. Dans ce chapitre, nous allons essayer de présenter et d'analyser les travaux d'inventaire de la SARL RAMDY qui nous a accueillies pour effectuer notre stage d'une période d'un mois, ce qui nous a permis de nous familiariser avec la méthode des travaux de fin d'exercice adoptée par cette entreprise.

SECTION 01 : Historique et la création de l'entreprise

La SARL Ramdy ex (Laiterie DJURDJURA) a été créée le 01/01/1983. Elle se situe à la zone industrielle d'AKBOU Taharacht. Elle s'est spécialisée dans la production des yaourts, crèmes desserts, fromage frais et fondus

1.1-Historique de l'entreprise

Le 15 octobre 2001, le groupe français DANONE s'est associé avec la laiterie DJURDJURA s'est consacré à la production des fromages fondus, aux pâtes molles et au lait pasteurisé.

Deux années plus tard, elle s'est implantée dans une nouvelle unité située en plein cœur de la zone industrielle TAHARACHT Akbou triplant, ainsi sa capacité de production en fromages fondus. Dans le souci de répondre à une demande croissante du consommateur, la laiterie s'est équipée d'un matériel hautement performant dont une nouvelle conditionneuse de 220portions/minute et une ligne complète du fromage en blocs (barres).

En juin 2004, la SARL laiterie DJURDJURA à changer de raison sociale pour devenir SARL Ramdy. En octobre 2009, la SARL Ramdy a repris la production des yaourts et de crèmes desserts.

Pour une surveillance constante de la qualité du produit et pour une production optimale du consommateur, la SARL Ramdy s'est équipée d'un laboratoire d'autocontrôle afin d'effectuer toutes les analyse physicochimique et microbiologique exigées.

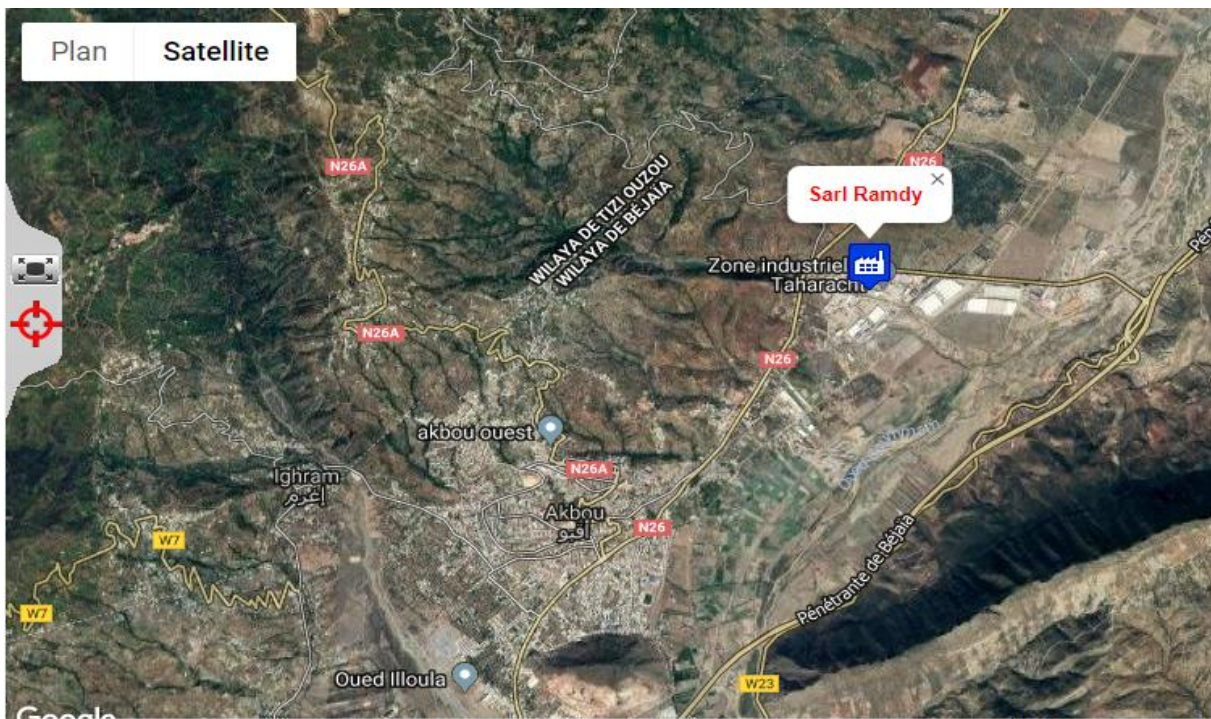
Des techniciens qualifiés veillent, sans relâche, au respect des conditions d'hygiènes et au maintien de la qualité des produits. (*Document fourni par l'administration de l'entreprise Ramdy*)

1.2-Présentation de la SARL Ramdy

- **Forme juridique:** SARL
- **Dénomination sociale et nom commercial:** « SARL RAMDY ».
- **Secteur d'activité :** La société RAMDY spécialisée dans la production des produits agroalimentaire spécialité laitière et boisson.
- **Numéro d'inscription au Registre du commerce et des sociétés :** La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la willaya de Bejaïa sous le numéro 97 B 0182026, NIF : 0 996 0625 03056 31.
- **Capital Social :** La société dispose d'un capital social de **208 885 248 DA** et toutes les capacités de gérer ses stratégies de développement.

- Siège Social: Le Siège social et le site de production de la société est situé à la Zone D'activité Taharacht - Akbou – Bejaïa – Algérie.
- Communication :
 - Téléphone : **+213 (0) 34 19 62 58/ 60/ 78/ 61/ 33.**
 - Fax : **+213 (0) 34 19 62 59.**
 - Email : laiterie.ramdy@hotmail.com
 - Site web: <http://www.ramdy-dz.com>
- Situation Géographique:
 - Dans une zone industrielle, véritable Carrefour économique de la wilaya de Bejaïa, de quelques 50 unités de production agroalimentaire et en cours l'extension.
 - A 2 Km d'une grande agglomération.
 - A quelque centaines de mètre de la voie ferrée.
 - A 60 Km de Bejaïa, chef-lieu de la région et Pôle économique important en Algérie dotée d'un port à fort trafic et d'un aéroport international.
 - A 170 Km à l'est de la capitale Alger.

Figure 05 : Situation géographique de la SARL Ramdy



- L' effectif :
 - Total effectif : 365 (cadre, maitrise et executant)
 - Moyenne d' âge: 35ans

1.3-Moyens de l'entreprise

L'entreprise dispose d'un complexe intégré composé de trois (03) principaux départements de production "Atelier yaourt et crème dessert, Atelier fromage et Atelier Bouteille".

Equipement : la SARL Ramdy dispose de différents équipements, qui sont partagé selon des services différents : production, administration, service généraux, ressource humaine.

A) Production :

- Atelier yaourt et crème dessert:
 - une salle de poudrage bien équipée.
 - Traitement : un processus de fabrication pour la production des yaourts, crèmes desserts, et brassés.
 - Conditionnement :
 - Deux (02) conditionneuses de capacité de 12 000 Pots/heure,
 - Une conditionneuse de capacité de 9 000 Pots/heure.
 - Trois (03) conditionneuses de capacité de 21 600 Pots/heure.
 - Deux conditionneuses de capacité de 7 200 Pots/heure.
 - Stockage :
 - Chambre D'Etuvage (Chambre chaude).
 - Chambre de refroidissement rapide.
 - Chambres froide pour stockage des produits semi fini.
 - Trois chambres froides à grande surface (Expédition).
- Atelier Fromage:
 - Une salle de préparation du produit et une pour préparation des moules bien Équipée.
 - Deux cuissons (un pour fromage portion, et l'autre pour le fromage barre)
 - Conditionnement du fromage portion :
 - Kustner 01 (91 Ps/Mn) de capacité de production de 5500 PS/Heure.
 - Kustner 02 (91 Ps/Mn) de capacité de production de 5500 PS/Heure.
 - Kustner 03 (91 Ps/Mn) de capacité de production de 5500 PS/Heure.
 - Kustner 04 (CARRE) de capacité de production de 2400 portions par Heure.
 - Kustner 05 (200 Ps/Mn) de capacité de production de 12 000 PS/Heure.

- Deux machines pour conditionnement fromage barre : Kustner& Atia.
- Deux machines Banderoleuse (Grandi),
- Deux salles bien équipées pour la mise en cartons.
- Atelier Bouteille :
 - Une salle de préparation.
 - Un processus de fabrication.
 - Une ligne de conditionnement pour la production de bouteille 1 Litre et 170 ML.

B) Administration : Réseau de micro-ordinateurs.

C) Services généraux : transpalettes, Clarques, véhicules utilitaires et légers

D) Ressources humaines: l'effectif total est de 365 (cadre, maîtrise, exécutant).

1.4-Les différents produits de l'entreprise

Les produits fabriqués sont les suivants :

Pôle d'activité yaourt et crème dessert :

- Yaourt aromatisé : mono 100 gr (fraise, banane, pêche, fruits des bois, Vanille), Multi aromes 100 gr (Pack rouge, pack jaune), Multi aromes mini 70 gr.
- Yaourt Nature 100 gr.
- Yaourt Aux fruits 95 gr: Fraise, Abricot, Pêche et fruits des bois.
- Brassé Aux fruits 95 gr : Fraise, Abricot, Pêche et fruits des bois.
- Crèmes dessert : Flan caramel nappé 90 gr, Caramel (90 gr, 70 gr), Chocolat (90 gr, 70 gr), Cookies 90 gr, Cappuccino 90 gr.
- Brassé Aromatisé à boire en sachet 800 GRS : Fraise, Citron.
- Fromage frais.

Pôle d'activité Fromage :

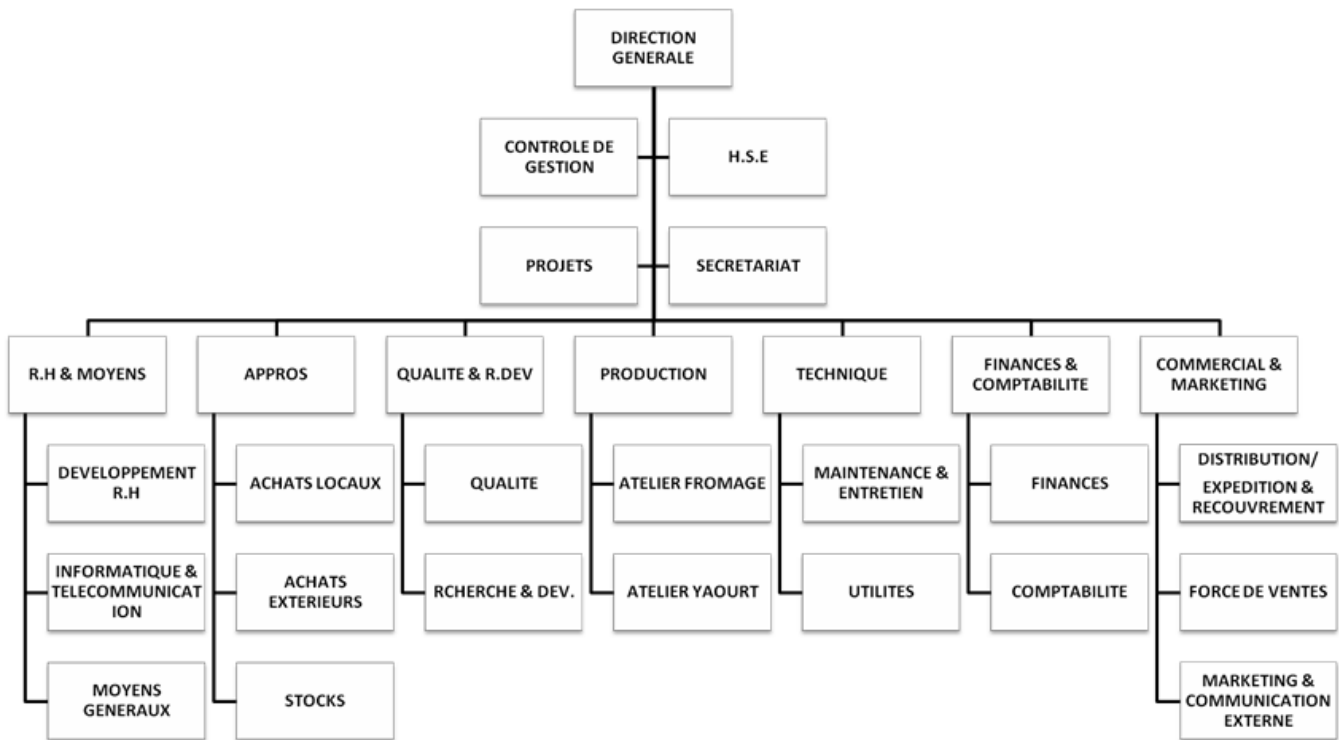
- Fromage portion : 16 Ps Ramdy, 08 Ps Ramdy, 24 Ps Ramdy, 32 Ps Ramdy, 16 PS Huile d'Olive, 08 PS Huile d'olive.
- Fromage Barre : Barre Ramdy 1700 GRS, Barre Ramdy 700 GRS, Barre Ramdy 300 grs, Barre Tendrino.

Pôle d'activité Boisson : Citronnade en sachet 1 Litre, Orangeade en sachet 01 Litre, Cherbet lacté en bouteille.

1.5-Organigramme de la SARL Ramdy

Voilà dans la figure ci-dessous on trouve un exemple d'organigramme de l'entreprise Ramdy

Figure n°06 : Organigramme de la SARL Ramdy



SECTION 02 : Les écritures d'inventaire de la SARL Ramdy

Cette seconde section sera consacrée aux différentes écritures d'inventaire ainsi que la balance après inventaire et établissement de compte de résultat et détermination du résultat fiscal.

2.1- La balance avant inventaire

La balance avant inventaire est une pièce comptable qui enregistre les résultats de l'exercice à la clôture des comptes. Elle propose une vue synthétique des comptes de situation et de gestion avant les travaux d'inventaire. La constatation de la dépréciation de certains éléments d'actif, la mise à jour des stocks, la régularisation des comptes de gestion ont permis d'ajuster la comptabilité à la situation réelle de l'entreprise et d'en proposer une image fidèle. Au début de l'exercice suivant, les soldes des comptes de bilan sont reportés lors de la réouverture du journal et du grand livre.²⁷

2.2-Inventaire au 31/12/2018 de la SARL Ramdy

La SARL Ramdy procède à l'inventaire de ses biens, à la fin du mois décembre de chaque exercice. La tenue d'une réunion regroupant les responsables et les chefs de service concernés pour déterminer la période de l'inventaire et sensibiliser le personnel participant à cette opération

Des commissions et sous-commissions sont constituées pour réaliser l'inventaire des immobilisations et des stocks. Les délégués chargés de ce travail se présentent ainsi sur les lieux munis des listings et procèdent au comptage et relèvent les manques.

Ils regroupent les résultats de l'opération sur un état récapitulatif qu'ils signent et qu'ils transmettent aux services comptables concernés (comptabilité financière). Les écarts sont comptabilisés et régularisés ; une balance générale est ensuite établie afin d'élaborer les états financiers de la société.

2.3-Les écritures d'inventaire de la SARL Ramdy

Concernant les régularisations des comptes d'actif, nous nous sommes contentés de présenter quelques exemples que nous avons jugés utiles. Vu la diversité des opérations au niveau de la SARL Ramdy.

²⁷ GEORGE. L et MICHELIN. F,(Comptabilité financière), édition FOUCHER, VANVES, 2007.

2.3.1-Ajustement des comptes d'actif et de passif

Cession d'immobilisation

Au 31/12/2018 la SARL Ramdy a constaté qu'elle n'a pas comptabilisé une cession d'immobilisation, il s'agit d'un bâtiment atelier fromage cédé le 26/11/2018 au montant de 150 000 000 DA.

Ce même bâtiment industriel est acquis le 26/11/2016 au montant de 150 000 000 DA. (Voir annexe 01)

Enregistrement de cession :

		31/12/2018			
462		Créance sur cession d'immobilisation	150000000		
	775	Produit de cession des immobilisations			150000000

Durée de vie : 20 ans.

Amortissement linéaire.

Calcul auxiliaire :

Annuité₂₀₁₇ : $150\,000\,000/20 = 7\,500\,000$ DA

$A_{2018} = 7500000 \times 326/360 = 6\,791\,667$ DA

Comptabilisation de l'amortissement 2018 :

		31/12/2018			
6813		Dotation aux amortissements et provision	6 791 667		
	2813	Amortissement des constructions			6 791 667

$VNC_{2018} = \text{prix d'acquisition} - \text{cumul des amortissements}$

$VNC_{2018} = 150\,000\,000 - (7\,500\,000 + 6\,791\,667) = 135\,708\,333$

Comptabilisation de la cession :

		31/12/2018			
675		VNC	135 708 333		
2813		Amortissement des constructions	14 291 667		
	213	Construction			150 000 000

Dotation aux amortissements

CAS N°01 :

Le 21/11/2018 l'entreprise RAMDY a mis en place trois immobilisations qui ont été importées de France (société ALFA LAVAL) comme suit : (voir annexe 02)

- PASTEURISATEUR : 2 603 928,47 DA TVA 19%
- RECHAUFFEUR VAPEUR : 567 970,975 DA TVA 19%
- ECHANGEUR UTILITE : 928 246,055 DA TVA 19%

Avec engagement des frais en plus (frais d'approche) : 77 735.23 DA

- DROIT DE DOUANE : 205 007,25 DA. (05% du prix d'achat)
- FRAIS DE TRANSPORT (SARL 5 LOGISTIQUE) : 33 301.70 DA. TVA 19%
- FRAIS TRANSIT (SNC TRANSIT X) : 4 450 DA. TVA 19%
- FRAIS TRANSIT (SNC TRANSIT X) : 17 550 DA. TVA 9%

La conversion se fait comme suit :

- Total : 30500 €
- Cours de change 134,431
- Contre-valeur en DA : 4 100 145,5

1) Acquisition

Les calculs auxiliaires à l'acquisition du 21/11/2018 :

Calcul du cout d'acquisition = prix d'achat+ frais d'approche + frais de douane + frais de transport + frais transit

Cout d'acquisition = 4100145,5+233205,75 + 205007,275 + 33301,70 + 22000 = 4 593 660,225

La méthode de calcul de la TVA :

Prix d'achat 4 333 351,19×19% = 823 336,7261 DA

Frais de douane : 205 007,275 ×19% = 38 951,38225 DA

Frais de transport : 33 301,7 ×19% = 6 327,323 DA

Frais transit : 4 450 × 19% = 845,5 DA

Frais transit : 17550 × 9% = 1 579 ,5 DA

TVA à payer : 871 040,432 DA

Calcul de TTC :

Prix d'achat : 4 333 351,19+ 823 336,7261= 5 156 687,9161 DA

Frais de Douane : 205 007,275+38 951,38225 = 243 958,65725 DA

SNC Transit X : 17 550 + 1 579.5 = 19 129.5 DA

SNC Transit X : $4\,450 + 845,5 = 5\,295,5$ DA

SARL Transport 5 logistique : $33\,301,70 + 6\,327,323 = 39\,629,023$ DA

		21/11/2018	
21501		Installations techniques	2 681 663,72
21502		Installations techniques	645 706,205
21503		Installations techniques	1 005 981,285
4456		TVA déductible	871 040,432
61		Droit de douane	205 007,275
622		Rémunération du transitaire	22 000
624		Transport des biens	33 301,7
	4010	Fournisseurs des stocks et service	243 958,657
	4011	Fournisseurs des stocks et service	24 425
	4012	Fournisseurs des stocks et service	39 629,02
	4040	Fournisseurs d'immobilisations	5 156 687,92

2) Règlement

		21/11/2018	
4010		Fournisseurs d'immobilisations	243958,657
4011		Fournisseurs d'immobilisations	24 425
4012		Fournisseurs d'immobilisations	39 629,02
404		Fournisseurs d'immobilisations	5 156 687,92
	512	Banque et compte courant	5 464 700,6

3) Amortissement

Les calculs auxiliaires de l'amortissement du 21/11/2018 :

L'amortissement 2018 : $A = VO \times t \times n/360$

$A = 4\,593\,660,225 \times 10\% \times 39/360 = 49\,764,65$ DA

		31/12/2018	
681		Dotation aux amortissements	49 764,65
	2815	Amortissement des immobilisations	49 764,65

CAS N°02 :

Le 09/12/2018 la SARL Ramdy a acquis un véhicule pour un montant de 3 400 000 DA par emprunt bancaire (leasing). (TVA exonéré) (Voir Annexe 03)

1) Acquisition

218	09/12/2018		3 400 000
	Autres immobilisations corporelles	Dettes sur contrat de location financement	
	167		3 400 000

Leasing

Un leasing est un système de location d'un bien mobilier ou immobilier avec une option d'achat en fin de période.

Le leasing est également appelé crédit-bail. Cette solution de financement fait intervenir 3 parties :

1. L'établissement de crédit ou banque.
2. La société de location du matériel ou équipement
3. L'entreprise locataire qui utilise le matériel

Les parties 1 et 2 peuvent constituer la même personne morale.

Figure N°07 : Schéma descriptif du leasing



Source : Schéma extrait du site de la société national du leasing ; www.snl.dz.

Etat de rapprochement bancaire

CAS N° 01 :

Chaque fin du mois, la SARL Ramdy établit un état de rapprochement bancaire et au 31/12/2018 après la réception de relevé de compte de sa banque CPA. Elle procède au rapprochement annuel. Vu que la diversité des opérations de régularisation, le responsable de service de la comptabilité de l'entreprise nous a proposé les opérations ci-dessous :

- Voici des opérations inscrites sur le compte tenu par la banque n'ont pas encore été enregistrées dans nos livres :

-Frais d'escompte de:16268 DA

-Virement à notre compte par un client : 114800 DA

-Règlement d'un fournisseur : 26400 DA

-Règlement des salaires : 533422 DA

-Encaissement facture n°1805619 : 49200 DA

- Et d'autres opérations, enregistrés dans nos livres et n'ont pas été enregistré par la banque :

-Règlement de la facture n°85/18 : 51780 DA

-Règlement de la facture n°0287/2018: 199540 DA

L'état de rapprochement se représente comme suit :

Le compte de la banque dans nos livres c/512		
Libellé	Débit	Crédit
Solde débiteur	2891230	
Escompte		16268
Virement par un client	114800	
Règlement d'un fournisseur		26400
Règlement d'un salaire		533422
Encaissement d'une facture	49200	
Solde débiteur après rapprochement		2479140
Total	3055230	3055230

Notre compte à la banque		
Libellé	Débit	Crédit
Solde créditeur		2730460
Règlement de la facture n°85/18	51780	
Règlement de la facture n°0287/2018	199540	
Solde créditeur après rapprochement	2479140	
Total	2730460	2730460

A la fin de ce rapprochement, nous allons enregistrer dans nos livres les opérations mentionnées par le relevé bancaire qu'on n'a pas pris en charge avant.

Comptabilisation :

		31/12/2018			
401		Fournisseurs des stocks et services	26 400		
627		Services bancaires et assimilés	16 268		
631		Rémunération du personnel	533 422		
	512			Banque	576 090
512		Banque	164 000		
	411			Clients	164 000

Régularisation des charges

CAS N° 01 :

Le 02/05/2018 la SARL Ramdy a acheté la poudre du lait pour un montant 31 199 546,44 DA et a constaté une réforme de 257 060,17 DA suite à une destruction de quelques sacs de celle-ci.

Ecart justifié : pièce justificative, PV de réforme de cette matière

		31/12/2018			
657		Charges exceptionnelles	257 060,17		
	31	Matière première et fournitures			257 060,17

CAS N° 02 :

Le 18/04/2018 la SARL Ramdy a acquis des pièces de rechange (élément filtrant), du modèle «NEC 1 MIC» et «NEC 5 MIC» au même prix de 2100 DA. (TVA 19%) (Voir annexe 04).

31/12/2018			
382		Autres fournitures	84 000
4456		TVA	15 960
	401	Fournisseur des stocks et services	99 960

31/12/2018			
32		Autres approvisionnement	84000
	382	autre approvisionnement stocké	84000

CAS N° 03 :

Au 31/12/2018 l'entreprise a constaté une note d'une formation sur la lutte contre les nuisible pour un montant de 25000 DA TVA 9%.(voir annexe 05)

Les écritures comptable se présent comme suit :

31/12/2018			
622		Rémunération d'intermédiaires	25 000
4456		TVA	2 250
	401	fournisseur des stocks et services	27 250

CAS N° 04 :

L'entreprise Ramdy a importé chez de multiples fournisseurs étrangers de différents achats. Elle est face à des différences de changes (charges et produits). (En DA)

Tableau n°13 : Tableau explicatif des différences de change.

Fournisseur	Charge	Produit
ALFA LAVAL	-	1 256,43
AMCOR FLEXIBLES	-	1 222 256,70
PROXES FRANCE	0,01	-
PIETRIBIASI	22 037,55	-
SERAC SAS	-	476 432,37
IFF TURQUIE	-	519,49

Source : Réalisé par nous-même a base des données fournies par la SARL Ramdy.

		31/12/2018	
666		Perte de change	22 037.56
	512	Banque	22 037.56

Régularisation des produits

		31/12/2018	
512		Banque	600 464.93
	766	Gain de change	600 464.93

Etat des créances

CAS N° 01 :

Le 31/12/2018 La SARL Ramdy a constaté qu'une créance du client MABED n'a pas été encaissée dans le délai d'un montant de 607 700 DA, due à des ventes durant l'exercice en cours. (Voir annexe 06)

		31/12/2018	
411		Clients	607 700
	4457	TVA collecté	115 463
	701	Vente de produit finis	492 237

Etat des dettes

Le 31/12/2018 La SARL Ramdy a constaté une dette envers le fournisseur SPA ALVIAR qui n'est pas été encore réglée due à la prestation de services d'un montant de 642 600DA. (Voir annexe 07).

		31/12/2018	
624		Frais de transport	520 506
4456		TVA	122 094
	401	Fournisseur de stock et service	642 600

2.4-La balance générale après inventaire

A la fin de toutes les régularisations, on peut établir une balance générale après inventaire puisque la situation de tous les comptes est censée être exacte.

Tableau n°14 : La balance après inventaire de la SARL Ramdy

SARL RAMDY

BALANCE APRES INVENTAIRE

Compte	Libelle compte	Solde à nouveau		Mouvement de mois		Cumuls de l'exercice		solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10	CAPITAL, réserves assimilés		538 558 453.31				538 558 453.31		538 558 453.31
11	REPORT A NOUVEAU	416 959.93	391 925 778.88			416 959.93	463 064 955.15	416 959.93	463 064 955.15
12	RESULTAT DE L'EXERCICE		71 139 176.27				71 139 176.27		71 139 176.27
13	PRO ET CHA DIFFERE HCE	4 317 601.75	614 868.52	2 622 645.33	4 521 989.93	6 940 247.08	5 136 858.45	2 007 776.81	204 388.18
16	EMPRENT ET DETTES ASSIMILE	11 501 551.84	891 110 070.81	79 910 512.12	41 850 000	437 730 024.6	1 252 088 776.8	11 502 552.84	825 860 304.01
TOTAL CLASSE 1		16 236 113.52	1 893 348 347.8	82 533 157.45	46 371 989.93				
20	IMMOBILISATIONS INCORPPORELLES	593 183.10		162 500		755 683.10		755 683.10	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 307 208 382.34		7 964 849.97		2 691 841 742.06	178 223 079.22	2 513 618 662.84	
22	IMMOBILISATIONS EN CONCESSION	169 195.28				169 195.28	169 195.28		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	299 883 639.81		59 510 326.78		416 474 318.54	98 676	416 375 642.54	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERE	16 983 980		470 000	718 000	32 975 480	15 334 480	17 641 000	
28	AMORTISEMENT DES IMMOBILISATIONS		752 275 150.74		11 483 316.18	28 229 035.51	889 987 922.20		861 758 886.69
TOTAL CLASSE : 2		2 624 838 380.53	752 275 150.74	68 107 676.75	12 201 316.18	3 170 445 454.49	1 083 813 352.7	2 948 390 988.48	861 758 886.69
31	MP ET FOURNITURES	257 334 343.06		91 463 030.11	116 535 686	1 571 495 685.1	1 430 311 471.55	141 184 213.55	
32	AUTRES APPROVISIONNEMENT	313 569 692,94		75 563 325,55	54 977 869,76	802 745 772,58	550 602 111,49	252 143 661,09	
35	STOCK DE PRODUITS	23 747 964.66				23 747 964.66		23 747 964.66	

38	ACHATS SOTOCKES			138 554 757.59	138 554 757.59	1 771 232 655.15	1 771 232 655.15		
TOTAL CLASSE 3		594 652 000.66		305 581 113.25	310 068 313.35	4 169 222 077.49	3 752 146 238.19	417 075 839.3	
40	FOURNISSEURS ET COMPTE RA	51 256 930.76	535 963 686.66	228 583 287.8	184 091 893.83	2 138 121 224.19	2 838 214 016.69	26 124 877.30	726 217 669.8
41	CLIENT ET COMPTE RATTACHE	415 037 263.02	2 044 758.51	253 341 461.14	279 883 362.05	3 188 423 405.81	2 773 423 704.19	421 444 460.13	6 444 758.5
42	PERSONNEL ET COMPTE RATTACHE	1 500	26 743 460.5	53 528 145.45	32 282 194.31	213 818 940.18	232 305 539.99		18 486 599.81
43	ORG SOCIAUX ET COMPT RAT		14 000 132 .69	11 496 207.44	12 0354 162.71	86456 816.33	98 491 979.53		12 035 163.2
44	ETAT COLLECT PUB ORG	7 189 210.27	30 548 912.96	93 072 991.05	87 089 786.76	1 014 136 163.87	1 020 443 136.48	22 687 657.19	28 994 629.80
45	GROUPE ET ASSOCIES	77 908 964.73				79 204 964.73		79 204 964.73	
46	DEBITEURS DIVERS ET CREDITE	85 454 820.4	6900	412 200	148 070 138.78	284 439 161.04	155 416 360.44	131 798 983.75	2 776 183.15
47	COMPTES TRANSITOIRES OU DA			7 400 000	3 000 000	11 450 840	11 450 840		
48	CHARGES OU PRODUIT CONSTATE	3 236 150.14		1 075 727.27	3 236 150.14	4 311 877.41	3 236 150.14	1 075 727.27	
49	PERTE DE VALEUR SUR COMPT		19 000 050				19 000 050		19 000 050
TOTAL CLASSE : 4		640 084 839.32	628 307 901.79	648 910 020.15	749 688 688.58	7 020 363 393.56	7 151 981 777.93	682 336 670.37	813 955 054.74
51	BANQUES, ETABLISSEMENT FINA	250 734 303.67	852 628 792.38	863 835 528.32	798 875 060.89	6 622 181 826.84	7 433 966 310.42	3 007 911.88	814 792 395.46
53	CAISSE	14 555,00		210 000,00	242 100,00	3 160 555	3 050 055	110 500,00	
58	VIREMENT INTERNE			200 000	200 000	3100 000	3 100 000		
TOTAL CLASSE 5		250 748 858.67	852 628 792.38	864 704 586.61	799 327 160.89	6 813 045 713.61	7 624 250 638.9	3 587 470.17	814 792 395.46

60	ACHATS CONSOMMES			170 267 741.78	28 221 019.83	1 952 656 747.41	30 306 817.74	1 923 249 929.67	900 000
61	SERVICE EXTERIEURS			3 735 933.14		39 027 877.39		39 027 877.39	
62	AUTRE SERVICE EXTERIEUR			8 667 161.9	150 000	83 166 656.33	1 531 823.06	81 634 833.27	
63	CHARGES DE PERSONNEL			51 778 569.09	1 662 164.39	366 602 039.15	19 786 235.91	346 815 803.24	
64	IMPOTS ET TAX			10 075 975.66		35 726 167.56		35 726 167.56	
65	AUTRE CHARGE OPPERATINNEL			9 454 741.54		13 418 546.67		13 418 546.9	
66	CHARGES FINANCIERS			7 769 871.52		97 987 511.02	696 797.24	97 290 713.78	
68	DOTATION AUX AMMORTISSEMET			11 483 316.18		137 712 771.46		137 712 771.46	
69	IMPOTS SUR LES RESULTATS			4 521 989.93	2 007 776.81	4 521 989.93	2 007 776.81	2 514 213.12	
TOTAL CLASSE : 6				277 755 300.74	32 040 961.03	2 730 820 307.15	54 329 450.76	2 677 390 856.39	900 000
70	VENTE DE MARCHANDISES ET P.F				221 427 399.71		2 324 845 056.46		2 324 845 056.46
73	PRODUCTION IMMOBILISEE				55 596 691.6		55 596 691.6		55 596 691.6
75	AUTRES PRODUIT OPERATIONNELS				7 441 524 ?99		17 060 176 ?04		17 060 176,04
76	PRODUITS FINANCIERS				703 660.93	4 029.96	3 391 633.85		3 387 603.89
78	REPRISE SUR PERTES DE VALEUR				22 724 219.76		22 724 219.76		22 724 219.76
TOTAL CLASSE : 7					297 893 424.99	4 029.96	2 423 617 705.17		2 423 613 675.75
TOTAL GENERAL		4 126 560 192.7	4 126 560 192.7	2 247 591 854.95	2 247 591 854.95	24 420 127 384.17	24 420 127 384.17	6 742 708 113.29	6 742 708 113.29

SECTION 03 : Etablissement du compte de résultat et détermination d'IBS

Cette section sera destinée à la détermination du résultat net de l'exercice ainsi que le résultat fiscal et la détermination de l'IBS.

3.1-Compte résultat**Tableau n° 15 : Compte de résultat**

Désignation	Note	N (2018)	N (2017)
Ventes et produits annexe		2 324 845 056,46	2 540 859 474,21
Autres prestations de service			
Variation stocks produits finis et en-cours		7 103 187,17	5 430 172,59
Production immobilisée		55 596 619,60	121 539 110,65
Subvention d'exploitation			
Cession matière première			
Cession produits finis			
I-Production de l'exercice		2 387 544 863,23	2 667 828 757,45
Achats consommés		1 690 704 186,79	1 892 116 853,44
Cession matière première			
Cession produits			
Services extérieurs et autres consommation		120 898 624,22	125 626 441,53
II-Consommations de l'exercice		1 811 602 811,01	2 017 743 294,97
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		520 345 432,62	528 546 351,83
Charges de personnel		333 682 520,00	359 571 100,91
Impôts, taxes et versement assimilés		26 862 488,56	26 760 842,76
IV-Excédent brut d'exploitation		159 800 424,06	142 214 408,16
Cession produits			
Autres produits opérationnels		16 848 747,39	27 432 335,86
Autres charges opérationnels		13 074 321,81	13 005 760,73
Cession charges			
Dot, amortissement, provisions et pertes de valeurs		99 254 871,68	98 132 145,81
Reprises sur pertes de valeur et provisions		22 724 219,76	
V-Résultat opérationnel		142 640 817,32	180 047 948,13
Produits financiers		3 395 663,81	2 984 644,64
Charges financières		100 773 152,14	95 621 344,72
VI-Résultat financier		-97 377 488,33	-92 636 700,08
VII-Résultat ordinaire avant impôt (V+VI)		45 263 328,99	87 411 248,05
Impôts exigibles sur résultat ordinaires		10 219 657,00	20 539 000,00
Impôts différés		3 907 121,41	-4 266 928,22
Total des produits des activités ordinaires		2 430 513 494,19	2 698 245 737,95
Total des charges des activités ordinaires		2 399 376 943,61	2 627 106 561,68
VIII-Résultat net des activités ordinaires		31 136 550,58	71 139 176,27
Eléments extraordinaire (Produits)			

Eléments extraordinaire (Charges)			
IX-Résultat extraordinaire			
X-Résultat net de l'exercice		31 136 550,58	71 139 176,27

Nous constatons une baisse sensible entre les résultats des années 2017 et 2018, cela est dû à une accumulation des différentiels entre les éléments des deux comptes des résultats pour les deux années, et cela, est à notre sens, n'est pas le résultat d'une situation délicate mais juste une variation normale du marché entre deux exercices.

3.2-Détermination du résultat fiscal et IBS

Le résultat fiscal = Résultat comptable + Réintégrations - Déductions

Tableau n° 16 : Tableau de détermination du résultat fiscal

I-Résultat net de l'exercice	Bénéfice	31 136 551
(compte de résultat)	Perte	
II-REINTEGRATIONS		
Charges des immeubles non affectés directement à l'exploitation		
Cote part des cadeaux publicitaires non déductibles		
Cote part du sponsoring et parrainage non déductibles		
Frais de réception non déductible		
Cotisation et dons non déductible		
Impôts et taxes non déductible		4 643 8787
Provisions non déductibles		
Amortissements non déductibles		
Cot part frais de recherches et développement non déductibles		
Amortissements non déductibles liés aux opérations de crédit-bail		8 310 244
Loyers hors produits financiers		
Impôts sur les bénéfices des sociétés, impôts exigible sur le résultat		10 219 657
Impôt différé (variation)		3 907 121
Perte de valeur non déductible		
Amendes et pénalités		
Autres réintégrations		10 879 333
TOTAL DES REINTEGRATIONS		37 960 233
III-DEDUCTIONS		
Plus-values sur cession d'actifs immobilisés		
Produits et plus-values de cession des actions et titre assimilés		
Amortissement liés au crédite bail		
Loyers hors charges financier		9 834 483
Compliment d'amortissements		
Autres déductions		5 474 632
TOTAL DES DEDUCTIONS		15 309 115
IV-DEFICITES ANTERIEURS A DEDUIRE		
Déficit de l'année 20		
Déficit de l'année 20		
Déficit de l'année 20		
Déficit de l'année 20		
TOTAL DES DEFICITS A DEDUIRE		
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	53 787 669
	Déficit	

3.2.1-L'impôt sur les bénéfices des sociétés IBS :

Calcul de l'impôt sur les bénéfices exercice 2018

IBS= le résultat fiscal × 19%

$$\text{IBS} = 53\,787\,669 \times 19\% = 10\,219\,657$$

Calcul des acomptes et le solde de liquidation :

Le 1^{er} acompte :

$$10\,219\,657 \times 30\% = 3\,065\,897 \text{ DA}$$

Ce premier acompte doit être versé au trésor public à partir de 20 février au 20 mars 2019

Le 2^{ème} acompte :

$$10\,219\,657 \times 30\% = 3\,065\,897 \text{ DA}$$

Ce deuxième acompte doit être versé au trésor public à partir de 20 mai au 20 juin 2019

Le 3^{ème} acompte :

$$10\,219\,657 \times 30\% = 3\,065\,897 \text{ DA}$$

Ce troisième acompte doit être versé au trésor public à partir de 20 octobre au 20 novembre 2019

Le solde de liquidation :

SL = IBS - total des acomptes

$$\text{SL} = 10\,219\,657 - (3\,065\,897 \times 3)$$

$$\text{SL} = 1\,021\,966 \text{ DA}$$

Le solde de liquidation doit être versé au trésor public avant le 30 avril 2020.

Conclusion

La SARL Ramdy a globalement respecté les principes comptables et les règles pour réaliser à la fin un travail d'inventaire appréciable et obtenir un résultat net qui reflète réellement une image fidèle et sincère de la situation financière de la société. Cependant, des quelques erreurs peuvent être constatées puisqu'aucun travail ne peut être parfait.

Conclusion générale

Ce travail est le résultat de notre stage au sein de l'entreprise Ramdy, nous avons essayé de développer notre recherche sur les travaux d'inventaire, à travers trois chapitres, nous avons étudié dans le premier chapitre, la comptabilité financière d'une manière générale et un deuxième chapitre consacrés pour les travaux de fin d'exercice, et le troisième chapitre récapitulatif et qui mis en pratique les deux premiers, est porté sur la place des travaux d'inventaire dans la SARL Ramdy.

La comptabilité financière a connu un très fort développement lors des dernières années, la richesse de ces évolution démontre largement la capacité d'adaptation de la technique comptable. Au sens strict, la comptabilité doit répondre à la nécessité de produire l'information financière, une telle information doit être compréhensible et exacte d'un point de vue international en raison de la globalisation économique et aussi pour répondre à la mondialisation des marchés, vu que son importance pour tous les partenaires de l'entreprise qui trouvent en comptabilité une source d'information irremplaçable. Elle leurs permet de s'informer sur la situation financière de l'entreprise et de ses résultats.

Les travaux de fin d'exercice appelé aussi travaux d'inventaire représentent une démarche très importante et un préalable indispensable à l'établissement des documents de synthèse dans une entreprise quel que soit sa nature ; commerciale, industrielle ou de service. Ces travaux consistent à dénombrer tous les biens et les dettes dans une entité, et passer ensuite des écritures de régularisation nécessaire pour la détermination du résultat de l'exercice et d'obtenir une image fidèle et sincère sur l'entreprise. Et pour la réalisation de ces travaux, il faudra respecter les principes comptables et les méthodes proposés par le système comptable financier

En effet, l'objectif recherché de ce travail à travers notre démarche est de s'assurer que les travaux d'inventaire sont effectués convenablement, ainsi que essayer d'analyser ces travaux et de tirer leurs atouts pour une entreprise.

On conclut d'après notre analyse que la SARL Ramdy a globalement respecté les principes comptables et les méthodes pour réaliser un bon travail d'inventaire et de présenter un résultat net et qui reflète réellement une image fidèle et sincère de la situation financière de la société avec bien sûr quelques erreurs soit des opérations omises ou mal comptabilisée vu que la multitude des opérations traitées.

Nous espérons que ce travail contribuera à enrichir la connaissance des travaux d'inventaire selon le nouveau système comptable financier dans les entreprises privées algériennes ou même publique. Nous souhaitons donc que ce travail mené à terme soit d'une grande utilité et servira également de bon guide pour ceux qui l'utiliseront à l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage

1. ANTRAIGUES.D, (travaux de fin d'exercice - Les ajustements ou régularisations des comptes de charges et de produits-) Page 4.
2. DIABY. M, (Guide pratique des travaux de fin d'exercice), L'Harmattan, 2014, page 9, 10.11.
3. DUMALANEDE.E, (Comptabilité générale), 11^e édition, 2013.
4. DUMALANEDE.E, (Comptabilité générale conforme au SCF et aux normes IAS/IFRS), éditions BERTI, PARIS, 2009, page 9.
5. FOURASTIE J et F, (Les Arts Ménagers et QSJ, PUF), 1950.
6. GRANDGUILLOT. B et F (comptabilité générale), 11^e édition, 2013.
7. LAMBERT.E, (principes de comptabilisation), 2015.
8. LANGLOIS G ET F. MICHELIN, (Comptabilité financière), édition FOUCHER, VANVES, 2007.
9. ROBERT M, (comptabilité financière «Opérations d'inventaire en 28 fiches » DUNOD, 7^{eme} édition, paris 2007.
10. TAZDAIT. A, (Maitrise du système comptable financier), 1^{ere} édition 2009.

Mémoire

11. BENSEGHIR.A et CHAHI.M, mémoire de fin de cycle «Les travaux de fin d'exercice et techniques d'élaboration des états financiers», 2014.
12. BENYEKHLEF A « Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale », Revue du chercheur N°08/2010, P30, 31, 32.
13. BOUKESSAS .S «la mise en place d'un système de comptabilité analytique dans une entreprise algérienne», mémoire de magister, 2010.
14. ELMAGRAOUI S, mémoire de fin d'étude pour l'obtention d'une licence, Oran, 2012.
15. LOUNIS.H et ZENNOUCHE.I, les travaux d'inventaire, mémoire de fin de formation professionnelle, 2016.
16. OULD MER S, Université Ferhat ABBES –SETIF, « La normalisation comptable en Algérie : «Présentation du nouveau système comptable et financier », Revue des Sciences Économiques et de Gestion N°10, 2010, P29.
17. SMAILI.O et AIDELS, « les travaux de fin d'exercice», mémoire de fin de formation, 2018.

Texte et lois

18. Article 230 du JORA n°19 du 25mars 2009.
19. Article 3 et art 25 de la Loi n° 07-11 du 15 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant système comptable financier.
20. Code de commerce : article10, 11, 12 et article 715 bis 4, art716 et 811.
21. Ministère des finances CNC ; le système comptable financier, Edition ENAG, Alger, 2009.
22. Rapport de présentation de PCN.

Sites internet

23. www.mf-dgc.gov.dz.
24. www.sn1.dz.
25. www.tifawt.com.

ANNEXES

ANNEXE 01

مكتب توثيق لإستاذ محمد مختار

126 حي مسكن - عين الله - عمار قب 3

دالي ابراهيم

بموجب التوثيق الموقع اسفله يتعهد دالة تسمى بمكسبه ملصقا خاصا لاعداد عدد بيع

الباتعة :- الشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة رمدي «SARL RAMDY» مدينة جرجرة (بنقفا) براسماليها
208.885.248,00 دج، موضوعها الاجتماعي/ يتمثل في صناعة الجبن(رمز 107.203) ، انتاج الحليب ومشتقاته مدينة
(رمز 107.201)، الخ ، مقرها الاجتماعي/ المنطقة الصناعية تحراشت بلدية اقبو ، و المقيدة بالسجل التجاري بجاية
تحت رقم 97 ب 0182026-06/00 بتاريخ 2018/04/05 - رقمها الجبائي 099706018202622 .
التعيين : مجموعة ملكية ، تحمل مجموعة ملكية رقم 253 ، قسم 04 من محطط مسح الريفي العام لأراضي البلدية
، مشيد فوقها بنايه تتمثل في مذبحة و غرفة البريد

المساحة : تسعة عشر ار وعشرون سنتار (19 ار ، 20 س)

الموقع : تقع باقليم بلدية اقبو دائرة اقبو بالمكان المسمى منطقة التشاطات تحراشت .

تاريخ الشراء : بموجب عقد بيع مؤرخ في (2016/12/28) .

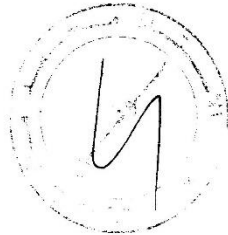
ثمن الشراء : (00, 150.000.000 دج)

ثمن البيع : مائة و خمسون مليون دينار جزائري 150.000.000,00 دج.

تاريخ البيع : 2018/11/26

رسوم التسجيل : 3.750.000,00 دج

الموثق



ANNEXES

ANNEXE 02

SARL RAMDY



FICHE DE COÛT

FACTURE N° : **165752450 du 21/11/2018**

FOURNISSEUR : **ALFA LAVAL (France)**

DESIGNATION DE PRODUIT: **PASTEURISATEUR, RECHAUFFEUR VAPEUR, ECHANGEUR UTILITE**

VALEUR EN DEVISE/EUR PASTEURISATEUR : **19 370 €**

VALEUR EN DEVISE/EUR RECHAUFFEUR VAPEUR : **4 225 €**

VALEUR EN DEVISE/EUR ECHANGEUR UTILITE : **6 905 €**

TOTAL : 30 500 €

COURS DE CHANGE : **134,431**

CONTRE VALEUR EN DINAR : **4 100 145,5**

BON DE RECEPTION N° :

DESIGNATION	MONTANT	TVA	MONTANT TTC
PASTEURISATEUR /DA	2 603 928,47	494 746,4093	3 098 674,874
RECHAUFFEUR VAPEUR/DA	567 970,975	107 914,4853	675 885,4603
ECHANGEUR UTILITE/DA	928 246,055	176 366,7505	1 104 612,805
DROIT DE DOUANE	205 007,25	38 951,3775	243 958,6275
SNC TRANSIT IDRES	17 550,00	1 579,5	19 129,5
SNC TRANSIT IDRES	4 450,00	845,5	5 295,5
SARL 5 LOGISTIQUE	33 301,70	6 327,323	39 629,023
TOTAL	4 360 454,45	826 731,3456	5 187 185,795

Frais d'approches pour chaque équipement : 77 735,23 DA

ANNEXES

ANNEXE 03

الجزائر
البنك التجاري

Réf : EDI/DCM/Dép.Com/ 144/2018

Alger, le 13/11/2018

A l'attention de Monsieur le gérant de la

SARL RAMDY

« BEJAIA »

Objet : Réponse à votre demande de financement.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Comité de Financement d'**El Djazair Idjar** qui a siégé en date du 08/11/2018 a répondu favorablement à votre demande de financement pour l'acquisition en leasing du matériel suivant :

DESIGNATION DU MATERIEL :

- (01) un véhicule caddy 1.6 102 ch auprès du fournisseur autoval

FINANCEMENT ACCORDE :

- Montant : [REDACTED]
- Durée : 36 mois
- Périodicité : Mensuelle
- 1^{er} loyer fort : 10%

CONDITIONS :

- Paiement des frais de traitement du dossier ;
- Signature d'une chaîne de billets à ordre pour tous les loyers ;
- Souscription d'une police assurance tous risques avec avenant de subrogation au profit d'**EDI** ,

La validité de cet accord est de (06) six mois à partir du 08/11/2018.

A cet effet, nous vous invitons à prendre attache avec nos services concernés pour conclure les contrats de crédit-bail dont les conditions précitées.

Nous vous prions Monsieur, d'accepter l'expression de nos meilleures salutations.

Directeur Commercial

Rachid MOUSSE



Dép. Commercial

ANNEXES

SOVAC
GERIE SPA


FACTURE



  
PORSCHE SEAT SKODA

N° Document : DVVE10325473
Date Document : 09/12/18
Heure Document : 12:49:33
Etablissement : Etablissement Grands Vents
Vendeur : NLC
Emetteur Facture : n'ouiza
N° Client : CL462912
Réf. fiscale client :
Page : 1

ELDJAIR IDJAR PC SARL
RAMDY
BTN°01 CITE 278
DJAWHARA HAMMA
ALGER, 16000
ALGERIE

RC N°:
MF:
N° Art:
N.I.S:

N° Tel:
N° mob:

Régime de taxe : Vente TTC DZ
Code concessionnaire : R-AVB

N°	Désignation	Qté	Prix unitaire	Montant Taxes
SABK12-P10	Nouveau Caddy 2.0 TDI 110 Ch Comb	1	3 400 000,00	3 400 000,00 BR00
	Marque : Volkswagen VU Designation Modèle : Nouveau Caddy 2.0 TDI 110 Ch Finition : Combi Collection VIN : WVZZZ2KZJR006930 N° Immat : 042686-00-48 Puissance fiscale : 5 Nombre places : 5 Energie : GASOIL			
TOTAL HT			DA	3 400 000,00
BASE TVA			TAUX TVA	TVA
	3 400 000,00		0,00%	0,00
TOTAL TTC			DA	3 400 000,00
Taxe véhicule neuf				0,00
TOTAL NET A PAYER			DA	3 400 000,00

Arrêté la présente facture matériel proforma à la somme de
*****TROIS*MILLIONS*QUATRE*CENTS*MILLE*DA

Conditions de paiement : Comptant
Mode de règlement : reçus bancaires
Garantie :
Délai de Livraison :

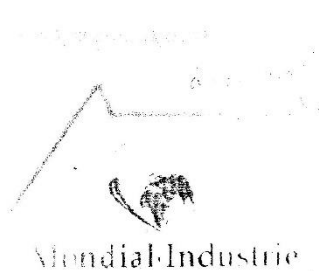
SOVAC Algérie SPA
Importateur Officiel
Volkswagen- Audi- Seat- Skoda- Porsche
Siège social
Relais du sahel, Autoroute sud, lot N° 924
Chéraga, Alger

N° Registre de Commerce : 09/81701601
Identifiant Fiscal : 000316096220636
Capital : 10 000 000 000 000
Comptes bancaires
554302192002113001280047
BNA 091 0001A 0510910114118

Showrooms Volkswagen:
Tel: 09 82 40 10 50
Showrooms Porsche
Tel: 09 82 40 10 50
Showrooms Audi
Tel: 09 82 40 10 50

ANNEXES

ANNEXE 04



Mondial industrie s.a.r.l

World of Equipments Et Groupement de Societes

RKZ: 06200, Akbou

W: Béjaia

Algérie

Tel: 024 34 35 31 05

Mob: 024 554 148 120

Fax: 024 561 921 431

E-mail: info@mondialindustrie.dz.com

FACTURE N° 3

Date	Client	v/Commande	N° Commande
18/04/2018	07		
REG	N° Titre	Banque	Echeance
CR			

SARL RAMDY	
ZAC Tanaracht 06200, Akbou	
W Béjaia - Algérie	
N° Fiscal	099606250305631
N° Article	06252486131
N° RC	97B0182026

Reference	Désignation	Code Produit	Quantité	P.U. HT	Montant HT	Remt(%)	Tva
	--- BL N° 3 DU 17/04/2018						
1C220484-01	ELEMENT FILTRANT PP-FC T 40 NEC 1 MIC		20	2 100.00	42 000.00		19
3C220484-05	ELEMENT FILTRANT PP-FC T 40 NEC 5 MIC		20	2 100.00	42 000.00		19

RECAP TVA		40	Total HT	84 000.00
84 000.00	x 19 % =	15 960.00	T.V.A.	15 960.00
Arrêtée la Présente Facture à la Somme de :			Total TTC	99 960.00

QUATRE-VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE DINARS

ANNEXES

ANNEXE 05

✓

NOSOCLEAN
Quality Partner

Société au capital de 200 000 000,000 DA

Nosoclean Academy

Agrément N° 4158 du 9/10/2017

Rég. B 0008369-001/F

IF 099916000836928

ART 16520115201

NIS 0002 1552 04439 44

N° Compte BNP 0003003 001 cle 83

Agence de Hydra 13 rue Djamilia 16035 hydra Alger

RIB BNP 027 00700 0003003 001 Cle 83

N° CCP BNP 391595 /C1

Client :

CODE TIERS: 01344

SARL RAMDY

ZONE DE TAHARACH EL ABOU

BEJAIA

RIB N 97B0182026

IF N 099706018202622

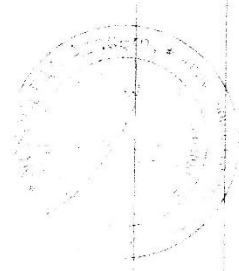
ART N 06252486131

NIS 099706018202622

FORMATION LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Facture N° F18 2 022	Date jeudi 19 juillet 2018	Mode de Règlement	Commercial BAAZIZ
--------------------------------	--------------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Référence	Désignation	Qté	Unité	P.U. HT	Rem. %	P.U. Rem	Montant HT	TVA
F	FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES	1		25 000,00		25 000,00	25 000,00	9,00



2018-07-19

MONTANT HT 25 000,00	TAUX TVA 9,00	MONTANT TVA 2 250,00	Total Brut HT 25 000,00
			Total Net HT 25 000,00
			Total Taxes 2 250,00

En lettres : Arrêtée la présente facture à la somme de vingt-sept mille deux cent cinquante Dinars

NET A PAYER 27 250,00

ANNEXES

ANNEXE 06

SARL RAMDY

Page 1

Date 02/04/2019

Heure 10:51:44

Utilisateur DJ

GRAND LIVRE DU : 01/01/2018 Au : 31/14/2018

Type Edition : **DEFINITIVE**

Compte: 411

130204

MABED SAID

Date	JO	Pièce	Libelle	N° Doc	Debit	Credit	Solde
1/ 1/2018	RE	1	REPORT A NOUVEAU EXE		1 017 744.92		
4/ 1/2018	AD	2	ENC FCT No 1705763 CHQ	4856608		535 033.01	
20/ 1/2018	VT	20	FACTURE No	1800328	344 400.15		
30/ 1/2018	SD	2	ENC FCT No 1706212	1856615		482 711.91	
27/ 2/2018	VT	27	FACTURE No	1800895	273 038.38		
4/ 3/2018	ND	2	ENC FCT No 1800328 C	1856622		344 400.15	
27/ 3/2018	VT	27	FACTURE No	1801319	272 848.64		
29/ 3/2018	ND	9	ENC FCT No 1800895 CHQ No	1856632		273 038.38	
20/ 6/2018	ND	8	ENC FCT No 1801319 CHQ No	1856641		272 848.64	
27/ 6/2018	VT	25	FACTURE No	1802859	347 270.74		
17/10/2018	ND	7	ENC FCT No 1802859 CHQ No	2396515		347 270.74	
21/10/2018	VT	21	FACTURE No	1804490	475 024.99		
27/12/2018	SD	14	ENC FCT No 1804490 CHQ No	2396538		475 024.99	
29/12/2018	VT	29	FACTURE No	1805637	607 700.70		
Total Cumulé -----					3 338 028.52	2 730 327.82	607 700.70 D

ANNEXES

ANNEXE 07

SARL RAMDY

Page 1

GRAND LIVRE DU : 01/01/2018 Au : 31/14/2018

Date 02/04/2019

Heure 10:52:43

Utilisateur DJ

Type Edition : DEFINITIVE

Compte: 401300

020063

SPA ALVIAR

Date	JO	Pièce	Libelle	N° Doc	Debit	Credit	Solde
1/ 1/2018	RE	1	REPORT A NOUVEAU EXE			214 200.00	
31/ 1/2018	OD	28	CONST FCT DU 31/01/2018	1/2018		214 200.00	
28/ 2/2018	OD	38	CONST FCT DU 28/02/2018	03/2018		214 200.00	
11/ 3/2018	BC	128	RGL FCT No 57 ET 01/2018 CHQ No	5117206	23 800.00		
11/ 3/2018	BC	128	RGL FCT No 57/2017 CHQ No	5117206	214 200.00		
11/ 3/2018	BC	128	RGL FCT No 01/2018 CHQ No	5117206	214 200.00		
31/ 3/2018	OD	34	CONST FCT DU 05/03/2018	05/2018		214 200.00	
30/ 4/2018	OD	35	CONST FCT DU 30/04/2018	07/2018		214 200.00	
31/ 5/2018	OD	20	CONST FCT DU 31/05/2018	10/18		214 200.00	
30/ 6/2018	OD	12	CONST FCT DU 28/06/2018	11/2018		214 200.00	
16/ 7/2018	BC	84	RGL FCT No 3/2018 CHQ No	5008751	190 400.00		
31/ 7/2018	OD	28	CONST FCT DU 03/07/2018	13/2018		214 200.00	
31/ 8/2018	OD	32	CONST FCT DU 01/08/2018	15/2018		214 200.00	
19/ 9/2018	BC	157	RGL FCT No 11/2018 CHQ No	5006830	214 200.00		
23/ 9/2018	BC	165	RGL FCT No 10/2018 CHQ No	5116934	214 200.00		
30/ 9/2018	OD	35	CONST FCT DU 01/09/2018	17/2018		214 200.00	
5/10/2018	BC	25	RGL FCT No 5/2018 CHQ No	5008752	214 200.00		
31/10/2018	OD	2	CONST FCT DU 01/10/2018	53/2018		214 200.00	
30/11/2018	OD	4	CONST FCT DU 04/11/2018	55/2018		214 200.00	
2/12/2018	BC	9	RGL FCT No 15/2018 CHQ No	5118495	214 200.00		
2/12/2018	BC	10	RGL FCT No 13/2018 CHQ No	5118031	214 200.00		
3/12/2018	OD	1	CONST FCT DU 02/12/2018	56/2018		214 200.00	
20/12/2018	BC	123	RGL FCT No 17/2018 CHQ No	5118025	214 200.00		
20/12/2018	BC	124	RGL FCT No 53/2018 CHQ No	5118466	214 200.00		
Total Cumulé -----					2 142 000.00	2 784 600.00	642 600.00 C

ANNEXES

ANNEXE 08

SARL RAMDY
099606250305631

Date : 13/06/2019

Heure: 12:02:19

Utilisateur DJ

BILAN

Période 01/01/2018 au 31/12/2018

Type Edition : DEFINITIVE

ACTIF	Note	N (2018) BRUT	N (2018) AMORT. PROV.	N (2018) Net	N-1 (2017) Net
ACTIFS NON COURANTS					
ECART D'ACQUISITION (OU GOODWI					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		755 683.10	454 630.59	301 052.51	269 914.11
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TERRAINS		368 215 469.00		368 215 469.00	79 200 640.00
BATIMENTS		501 777 728.28	54 184 737.69	447 592 990.59	591 936 705.41
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21		1 431 518 985.75	590 789 487.58	840 729 498.17	825 331 715.11
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR		222 470 158.81	177 872 131.05	44 598 027.76	58 787 440.07
IMMOBILISATIONS EN CONCESSION					169 195.28
IMMOBILISATIONS ENCOURS		416 136 197.10		416 136 197.10	299 883 639.81
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE - ENT					
AUTRES PARTICIPATIONS ET CRÉAN					
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS					
PRETS ET AUTRES ACTIFS FINANCI		17 641 000.00		17 641 000.00	16 983 980.00
IMPOTS DIFFÉRÉS ACTIF					4 317 601.75
TOTAL ACTIF NON COU		2 958 515 222.04	823 300 986.91	2 135 214 235.13	1 876 880 831.54
ACTIF COURANT					
STOCKS ET ENCOURS		653 074 017.33		653 074 017.33	594 652 000.66
CRÉANCES ET EMPLOIS ASSIMILÉS					
CLIENTS		422 550 034.89	19 000 050.47	403 549 984.42	396 037 212.55
AUTRES DÉBITEURS		244 333 196.48		244 333 196.48	202 783 391.49
IMPOTS		23 846 673.79		23 846 673.79	7 144 861.27
AUTRES ACTIFS COURANTS		1 075 727.27		1 075 727.27	3 236 150.14
DISPONIBILITÉS ET ASSIMILÉS					
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FI					
TRESORERIE		3 583 304.88		3 583 304.88	250 748 858.67
TOTAL ACTIF COURANT		1 348 462 954.64	19 000 050.47	1 329 462 904.17	1 454 602 474.78
TOTAL GENERAL ACTIF		4 306 978 176.68	842 301 037.38	3 464 677 139.30	3 331 483 306.32

ANNEXES

ANNEXE 09

SARL RAMDY
099606250305631

Date : 13/06/2019

Heure: 12:02:58

B I L A N

Période 01/01/2018 au 31/12/2018

Utilisateur DJ

Type Edition : DEFINITIVE

PASSIF	NOTE	N (2018)	N-1 (2017)
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL éMIS (OU COMPTE DE L'EXPLOITANT)		208 885 248.00	208 885 248.00
CAPITAL NON APPELé			
PRIMES ET RESERVES -(RéSERVES CONSOLIDéES)		329 673 205.31	329 673 205.31
ECARTS DE RééVALUATION			
Resultat Net		31 136 550.58	71 139 176.27
AUTRES CAPITAUX PROPRES - REPORT . NOUVEAU		462 647 995.22	391 508 818.95
LIAISONS INTER-UNIT,S			
TOTAL I		1 032 342 999.11	1 001 206 448.53
PASSIFS NON COURANTS			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		814 104 699.17	879 608 518.97
IMPOTS (DIFF,R,S ET PROVISIONN,S)		204 388.18	614 868.52
AUTRES DETTES NON COURANTES			
PROVISIONS ET PRODUITS COMPTABILIS,S D'AVANC			
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II		814 309 087.35	880 223 387.49
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACH,S		727 680 651.29	524 080 513.26
IMPOTS		34 802 624.93	25 999 527.00
AUTRES DETTES		30 834 636.42	47 344 637.66
TRESORERIE PASSIF		824 707 140.20	852 628 792.38
TOTAL PASSIFS COURANTS III		1 618 025 052.84	1 450 053 470.30
TOTAL GENERAL PASSI		3 464 677 139.30	3 331 483 306.32

ANNEXES

ANNEXE 10

SARL RAMDY

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Du 01/01/2017 Au 31/01/2017

BANQUE : CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

00400132400210801152

COMPTE BANQUE DANS NOS LIVRE				NOTRE COMPTE A LA BANQUE CPA					
DESIGNATION		DEBIT/RECETTES	CREDIT/DEPENSES	DESIGNATION		DEBIT/DEPENSES	CREDIT/RECETTES		
SOLDE COMPTABLE AU 31/01/2013				SOLDE DE LA BANQUE AU 31/01/2013					
RECETTES SUR LE RELEVÉ NON COMPTABILISEES DANS NOTRE LIVRE				RECETTES COMPTABILISEES NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ					
DATE	N° DOC	LIBELLE	DEBIT/RECETTES	CREDIT/DEPENSES	DATE	N° DOC	LIBELLE	DEBIT/DEPENSES	CREDIT/RECETTES
TOTALUX					TOTALUX				
DEPENSES SUR LE RELEVÉ NON COMPTABILISEES DANS NOTRE LIVRE				DEPENSES COMPTABILISEES NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ					
TOTALUX					TOTALUX				
SOLDE RECONCILLIE					TOTALUX				

ANNEXES

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

RUBRIQUES ET POSTES	Notes	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
CREANCES					
Prêts					
Clients		-			-
Impôts		-			-
Groupe et associés					
Autres débiteurs					
TOTAL					
DETTES					
Emprunts					
Fournisseurs					
Impôts et dettes parafiscales					
Groupe et associés					
Autres dettes					
TOTAL					

TABLEAU DES PROVISIONS

RUBRIQUES ET POSTES	Notes	Provisions cumulées en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	Provisions cumulées en fin d'exercice
PROVISIONS PASSIFS NON COURANTS					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions sur litiges					
Autres provisions					
TOTAL					
PROVISIONS PASSIFS COURANTS					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions sur litiges					
Autres provisions					
TOTAL			-	-	-

PERTES DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON CIRCULANTS

RUBRIQUES ET POSTES	Notes	Pertes de valeur cumulées en début de l'exercice	Augmentations des pertes de valeur sur l'exercice	Reprises sur pertes de valeur	Pertes de valeur cumulées en fin d'exercice
Ecart d'acquisition					
Immobilisations incorporelles					
Logiciels					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Bâtiments et Constructions					
Installations, machines et outillage					
Materiel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances sur immobilisations					
Immobilisations financières					
Titres des filiales					
Titres mis en équivalence-entreprises associées					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants					
Total Général					

TABLES DES MATIERES

Remerciements	
Dédicaces	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Sommaire	
Introduction générale	1
CHAPITRE I : LA COMPTABILITE FINANCIERE	
Introduction	3
SECTION 01 : Notions sur la comptabilité	3
1.1-Historique de la comptabilité	3
1.2-Les différents types de comptabilité	5
1.3-Définition de la comptabilité	6
1.4-le domaine d'application de la comptabilité financière	6
1.5-Les objectifs et utilité de la comptabilité financière	6
1.5.1-Les objectifs de la comptabilité financière	6
1.5.2-L'utilité de la comptabilité financière.....	7
1.6-Les approche de la comptabilité financière	7
1.7-Les principes de la comptabilité	8
1.8-Les principaux documents de la comptabilité	9
1.8.1-Le bilan	9
1.8.2-Le livre journal	9
1.8.3-La balance	10
1.8.4-Le compte de résultat	10
SECTION 02 : La normalisation comptable en Algérie et les fonctions de la comptabilité....	12
2.1-Le modèle Algérien de normalisation.....	12
2.2-Les objectifs de SCF	12
2.3-Les fonctions de la comptabilité	13
2.3.1-La fonction financière	13
2.3.2-La fonction économique	13
2.3.3-La fonction juridique	13
2.3.4-La fonction fiscale	14

2.3.5-La fonction sociale	14
Conclusion.....	14
CHAPITRE II : LES TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE	
Introduction	15
SECTION 01 : Notions de base sur les travaux de fin d'exercice	15
1.1-L'inventaire et la loi algérienne	15
1.2-Définition des travaux de fin d'exercice	16
1.3-Objectif des travaux de fin d'exercice.....	16
1.4-Travaux extracomptable	16
1.4.1-Inventaire des immobilisations	16
1.4.2-Inventaire des stocks	21
1.4.3-Inventaire des créances	25
1.4.4-Etat des dettes	26
1.4.5-Etat des titres	27
1.4.6-Situation de caisse	28
1.4.7-Inventaire des produits et charges.....	31
SECTION 02 : Les travaux comptable	32
2.1-Les amortissements	32
2.1.1-Les principes comptables de l'amortissement	32
2.1.2-Les différents modes d'amortissement.....	33
2.1.3-Les éléments amortissable	34
2.1.4-Les éléments non amortissable	34
2.2-Les provisions	34
2.2.1-Les différentes provisions	34
2.3-Les pertes de valeur	35
2.3.1-Les pertes de valeur des stocks	35
2.3.2-Les pertes de valeur sur compte des tiers	36
2.3.3-Les pertes de valeur sur compte des clients	36
2.3.4-Les pertes sur créances irrécouvrable	36
2.3.5-Les pertes de valeur sur créance	37
2.3.6-Les pertes de valeur sur actif financier.....	37
2.4-Reprise sur pertes de valeur et provisions	37

2.5-Les états de rapprochement	38
2.6-Régularisation des comptes de charges et produits	40
2.6.1- Régularisation des comptes de charges.....	40
2.6.2- Régularisation des comptes de produits	41
2.7-Les états financiers	42
2.7.1-Objectif des états financiers	42
2.7.2-Caractéristique des états financiers	42
2.7.3-Les éléments des états financiers	42
Conclusion	42

CHAPITRE III : ANALYSE DES TRAVAUX D'INVENTAIRE DE LA SARL RAMDY

Introduction	46
SECTION 01 : Historique et la création de l'entreprise	46
1.1-Historique de l'entreprise	46
1.2-Présentation de la SARL Ramdy	46
1.3-Moyens de l'entreprise	48
1.4-Les différents produits de l'entreprise	49
1.5.-Organigramme de la SARL Ramdy	50
SECTION 02 : Les écritures d'inventaire de la SARL Ramdy	51
2.1- La balance avant inventaire.....	51
2.2-Inventaire au 31/12/2018 de la SARL Ramdy.....	51
2.3-Les écritures d'inventaire de la SARL Ramdy	51
2.3.1-Ajustement des comptes d'actif et de passif	52
2.4-La balance générale après inventaire	60
SECTION 03 : Etablissement de compte de résultat et détermination d'IBS.....	64
3.1-le compte du résultat	64
3.2-Détermination du résultat fiscal et IBS	65
3.2.1-L'impôt sur les bénéfices des sociétés IBS	66
Conclusion.....	66
Conclusion générale	67

Bibliographie.

Annexes.

Table des matières.

Résumé

Ce travail a pour objectif de présenter les travaux de fin d'exercice (inventaire), et qui constituent l'ensemble des opérations comptables et extracomptables servant à rectifier et régulariser la balance avant inventaire. Et cela afin d'obtenir des états financiers fidèles et sincères et de déterminer le résultat de l'exercice, ainsi que connaître la situation financière réelle de l'entreprise.

La fiabilité de ces travaux de fin d'exercice dépend de leurs qualités, ce qui veut dire principalement qu'à chaque fois que cette qualité est bonne, la sincérité des comptes est sûre et le contrôle interne est maîtrisé, et ce qui va faciliter certainement la tâche aux responsables pour prendre les bonnes décisions.

Nous avons effectué les travaux d'inventaire au sein d'une entreprise privée (Sarl Ramdy, Akbou) en réalisant la régularisation de quelques opérations, l'établissement d'une balance après inventaire, la présentation du compte de résultat ainsi que la détermination du résultat fiscal. Nous avons conclu que cette entreprise respecte globalement les règles de la tenue d'un travail d'inventaire en tenant compte des normes comptables en vigueur.

Mots-clés : Travaux de fin d'exercice, Inventaire, Régularisation, Balance, CR.